



**SYCOMORE L/S  
OPPORTUNITIES**

Rapport annuel au 30 Décembre 2022

Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT SA

Siège social : 14, avenue Hoche 75008 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

## Sommaire

### Rapport de gestion

Orientation des placements.....	3
Politique d'investissement.....	11
Certification.....	32

### Comptes annuels

Bilan actif.....	37
Bilan passif.....	38
Hors-bilan.....	39
Compte de résultat.....	41

### Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables.....	42
Evolution de l'actif net.....	46
Complément d'information 1.....	47
Complément d'information 2.....	48
Ventilation par nature des créances et dettes.....	50
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument.....	51
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	52
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	53
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	54
Affectation des résultats.....	55
Résultat et autres éléments.....	65
Inventaire.....	70

## ORIENTATION

## IDENTIFICATION

## OBJECTIF DE GESTION

L'objectif du FCP est de réaliser une performance annualisée nette de frais supérieure à l'indice ESTER capitalisé, au travers d'une gestion discrétionnaire assurée par l'équipe de gestion, allant d'une exposition opportuniste aux marchés de taux ou d'actions à une corrélation négative aux marchés d'actions, selon un processus d'investissement utilisant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

## INDICATEUR DE REFERENCE

L'ESTER repose sur les taux d'intérêt des emprunts en euros sans garantie, contractés au jour le jour par les établissements bancaires. Il est calculé selon une moyenne, pondérée par les volumes, du taux des transactions pratiqué par les banques de la zone euro. Des informations complémentaires sur cet indice sont accessibles à l'adresse [https://www.ecb.europa.eu/stats/financial\\_markets\\_and\\_interest\\_rates/euro\\_short-term\\_rate/html/index.en.html](https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html). L'administrateur de l'indice ESTER est la BCE (Banque Centrale Européenne). Cet administrateur bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 du règlement benchmark en tant que banque.

## STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Description des stratégies autorisées :

La stratégie d'investissement repose sur une combinaison de positions acheteuses et vendeuses sur les actions internationales, à l'intérieur d'une fourchette d'exposition globale de l'actif net aux actions allant de -50% à +150%, l'actif net demeurant investi en permanence pour au moins 75% en instruments éligibles au plan d'épargne en actions (PEA).

Le FCP pourra être exposé aux positions suivantes :

- Positions acheteuses sur actions internationales dont l'équipe de gestion considère qu'elles sont sous-évaluées par le marché, directement ou via des instruments financiers à terme négociés de gré à gré (« CFD ») ou sur des marchés réglementés (« futures »), ou des OPCVM procurant une exposition à ces mêmes marchés d'actions. L'exposition positive de l'actif net aux actions peut varier de 0% à 150%, traduisant une capacité de surexposition de l'actif net de 50%.
- Positions vendeuses sur actions internationales dont l'équipe de gestion considère qu'elles sont surévaluées par le marché, via des instruments financiers à terme négociés de gré à gré (« CFD ») ou sur des marchés réglementés (« futures »). L'exposition négative de l'actif net aux actions peut varier de 0% à -50%, traduisant une capacité de corrélation négative de l'actif net aux marchés d'actions de 50%.
- Positions monétaires, via des instruments du marché monétaire et/ou des OPCVM ayant pour objectif la délivrance d'une performance monétaire.
- Positions obligataires, via des obligations et autres instruments de dette (hors dérivés de crédit) libellés en euros ou en dollars, les titres notés « haut rendement » (« high yield ») par les agences de notation S&P, Fitch Ratings et Moody's ne pouvant excéder 10% de l'actif net.

L'analyse ESG (Environnement, Social, Gouvernance) est une composante totalement intégrée à l'analyse fondamentale des entreprises de notre univers d'investissement, menée selon notre méthodologie propriétaire d'analyse et de notation « SPICE ».

« SPICE » est l'acronyme anglophone de notre méthodologie d'analyse globale, financière et extra-financière, représentée dans le schéma ci-dessous (Suppliers & Society, People, Investors, Clients, Environment). Elle vise notamment à appréhender la répartition de la valeur créée par une entreprise entre toutes ses parties prenantes (investisseurs, environnement, clients, collaborateurs, fournisseurs et société civile), notre conviction étant qu'un partage équitable de la valeur entre les parties prenantes est un facteur important de développement d'une entreprise.

## SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES



A titre d'exemples, sont ainsi retenus comme critères d'analyse extra-financière :

\* Society & Suppliers – Société et fournisseurs : contribution sociétale des produits et services, contribution sociétale à travers l'emploi, comportement citoyen (éthique, respect des droits humains, fiscalité responsable ...), maîtrise de la chaîne de sous-traitance et équilibre des relations fournisseurs ...

L'évaluation de l'alignement des activités de l'entreprise avec les grands enjeux sociétaux repose sur une métrique propriétaire spécifique dite « Contribution Sociétale des produits et des services », qui évalue la contribution de l'entreprise à travers son modèle économique. Les grands enjeux sociétaux ont été synthétisés en trois piliers : Accès & Inclusion, Santé & Sécurité, Progrès économique & humain ; Le calcul vise à déterminer la contribution des activités aux transitions sociétales, selon une échelle de notation de -100% à +100%. La Contribution Sociétale des produits et des services est la somme des contributions positives et/ou négatives des produits et services d'une entreprise aux 3 piliers (Accès & Inclusion, Santé & Sécurité, Progrès économique & humain). Pour plus d'information sur notre méthodologie « Contribution sociétale des produits et des services » : [https://www.sycomore-am.com/5f804036-Strategie\\_capital\\_societal\\_et\\_principes\\_methodologiques\\_VF.pdf](https://www.sycomore-am.com/5f804036-Strategie_capital_societal_et_principes_methodologiques_VF.pdf).

L'évaluation de la contribution sociétale à travers l'emploi repose sur The Good Jobs Rating, métrique développée en partenariat avec The Good Economy, qui évalue la capacité globale d'une entreprise à créer des opportunités d'emploi durables et de qualité, pour tous, et particulièrement dans les régions – pays ou territoires – où l'emploi est relativement limité et donc nécessaire pour assurer un développement durable et inclusif. Pour plus d'information sur la méthodologie « The Good Jobs Rating » : [https://www.sycomore-am.com/5feaf873-5f241b17-Sycomore\\_AM\\_The\\_Good\\_Jobs\\_Rating\\_Methodologie\\_FROK.Pdf](https://www.sycomore-am.com/5feaf873-5f241b17-Sycomore_AM_The_Good_Jobs_Rating_Methodologie_FROK.Pdf).

\* People – Collaborateurs : épanouissement au travail, formation, santé et sécurité, absentéisme, turnover, culture d'entreprise et valeurs, pilotage des restructurations, évaluation du climat social, équité salariale, diversité ...

\* Investors – Investisseurs : solidité du modèle économique, positionnement concurrentiel, leviers de croissance, gouvernance, stratégie, prise en compte de l'intérêt des différentes parties prenantes de l'entreprise, qualité de la communication financière ...

\* Clients : positionnement de marché, modes de distribution, relations clients, digitalisation, droits numériques et protection des données, sécurité des produits ...

\* Environment : niveau d'intégration des enjeux environnementaux dans la vision des dirigeants, la stratégie et la culture d'entreprise, performances environnementales des sites et opérations, évaluation du risque de transition, exposition aux risques environnementaux physiques à moyen et long termes...

L'évaluation du risque de transition repose sur une métrique propriétaire spécifique dite « NEC », acronyme de « Net Environment Contribution ». Le calcul de la NEC d'une société vise à déterminer la contribution de ses activités à la transition écologique, selon une échelle de notation de -100% à +100% déterminée par l'impact plus ou moins négatif ou positif des activités sur l'environnement. Elle suit une approche en Analyse de Cycle de Vie intégrant amont (chaîne d'approvisionnement) et aval (utilisation des produits et services). Pour plus d'information sur la méthodologie : <https://nec-initiative.org/>.

## SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES

L'application de cette méthodologie conduit à l'attribution d'une note SPICE comprise entre 1 et 5 (5 étant la note la plus élevée). Cette notation impacte la prime de risque des entreprises et donc leur objectif de cours cible qui résultent des valorisations effectuées par notre équipe d'analyste-gérant. L'analyse SPICE concerne en permanence au moins 90% de l'actif net du FCP (sont exclues les liquidités).

Par ailleurs, l'univers d'investissement du FCP est construit en suivant des critères spécifiques issus de SPICE. Les émetteurs doivent ainsi passer avec succès le filtre de sélection des principales opportunités ESG pour intégrer l'univers d'investissement éligible du FCP, qui a pour objectif de favoriser les entreprises présentant des opportunités de développement durable.

**1. Pour les positions acheteuses:** Les entreprises justifiant d'une note SPICE supérieure à 3/5, correspondant selon notre analyse aux entreprises les moins risquées en matière de développement durable.

L'univers d'investissement éligible du fonds est ainsi réduit d'au moins 20% par rapport à l'univers initial, à savoir les actions cotées sur les marchés internationaux et ayant fait l'objet d'une analyse ESG effective par Sycomore AM.

**2. Pour les positions vendeuses:** Les entreprises (i) ayant une note SPICE inférieure à 3/5 sur l'un des cinq piliers (Société et fournisseurs, Collaborateurs, Investisseurs, Client ou Environnement) correspondant selon notre analyse aux entreprises plus risquées en matière de développement durable ou (ii) ayant une note "Gouvernance" au sein du pilier Investisseurs inférieure à 3/5 ou (iii) étant impliqués dans des activités identifiées dans notre politique d'exclusion pour leurs impacts sociaux ou environnementaux controversés ou (iv) les controverses de niveau 2 ou 3.

Les investissements sous-jacents à ce fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Notre méthodologie combine les approches de l'investissement socialement responsable suivantes de façon systématique:

✓ **Intégration ESG:** L'analyse ESG est systématiquement incluse dans le processus d'analyse et de gestion.

✓ **Exclusion:** Dans le cadre de notre approche d'Investissement Socialement Responsable, la politique d'exclusion ISR est un outil complémentaire qui assure qu'aucun investissement n'est réalisé dans des activités ayant un impact négatif avéré sur la société ou l'environnement. Sont par exemple exclues les sociétés des secteurs du charbon (extraction et production d'énergie), du tabac, de l'armement ou encore celles dont les activités enfreignent l'un des principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Des informations plus détaillées sont disponibles dans notre Politique d'exclusion ISR disponible sur notre site [www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com).

✓ **Engagement actionnarial:** L'engagement consiste à inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans la durée, au travers d'un dialogue constructif et structuré et d'un suivi de long terme. Cet engagement repose sur la conviction que les bonnes pratiques ESG sont à même de favoriser la performance durable des entreprises et la création, de valeur pour nos clients. Cet engagement se traduit par des projets de résolutions, et plus généralement par le dialogue avec les émetteurs. Comme dans l'approche Best effort les émetteurs retenus ne sont pas forcément les meilleurs sur le plan ESG. Des informations plus détaillées sont disponibles dans notre Politique d'Engagement disponible sur notre site [www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com).

✓ **Best in universe:** Cette approche vise à sélectionner et pondérer les meilleurs émetteurs de l'univers d'investissement et peut amener à exclure certains secteurs dont la contribution au développement durable n'est pas suffisante, comparativement aux émetteurs des autres secteurs représentés dans l'univers d'investissement.

✓ **Best effort:** Cette approche permet d'investir dans des entreprises consentant des efforts visibles en matière de développement durable, quand bien même elles ne figureraient pas encore parmi les meilleures de l'univers d'investissement en matière ESG. Ces sociétés font l'objet d'un processus d'analyse et suivi identiques à celles de l'approche « Best in universe » et respectent les mêmes critères de sélection ESG que l'approche « Best in universe », mais alors que les sociétés de l'approche « Best in universe » appartiennent aux premier et deuxième quartile de l'univers d'investissement, celles de l'approche Best Effort vont se situer dans le troisième quartile de l'univers d'investissement. La société de gestion s'attache à un suivi et un dialogue rapproché avec les équipes dirigeantes de ces sociétés afin de suivre les efforts, axes d'amélioration et progrès des sociétés au fil du temps.

En complément de ces investissements en actions qui représentent le coeur de la stratégie d'investissement du FCP, l'exposition cumulée directe ou indirecte à des instruments monétaires ou obligataires est limitée à 25% de l'actif net. Cette exposition intègre également des critères extra – financiers, qui conduisent à sélectionner des émetteurs dont les critères « ESG » sont pertinents dans l'analyse globale du risque émetteur.

# SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES

L'exposition du portefeuille aux OPCVM est limitée quant à elle à 10%. Ces OPCVM doivent disposer du label ISR ou respecter eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label, à savoir une réduction de 20% de leur univers d'investissement après élimination des moins bonnes notations extra-financières ou une note extra-financière supérieure à la note de leur univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées, ainsi qu'un taux d'analyse ou de notation extra-financière supérieur à 90% en nombre d'émetteurs ou en capitalisation de l'actif net du placement collectif.

L'exposition aux marchés des pays émergents est limitée à 10% de l'actif net. L'actif net pourra être exposé à des devises autres que l'euro, et donc à un risque de change, dans la limite de 25% de l'actif net qui pourra être réduit par la mise en place de couvertures du risque de change.

Compte tenu des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues ci-dessus, le fonds relève de l'article 8 SFDR (Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

Le fonds ne dispose pas du label ISR.

## **Catégories d'actifs et instruments financiers à terme utilisés :**

### **Actions**

Le FCP est investi jusqu'à 100% en actions des marchés internationaux, dont au minimum 70% d'actions éligibles au PEA.

La sélection des investissements est basée sur un processus rigoureux d'analyse fondamentale des entreprises. Il vise à identifier des sociétés répondant à une contrainte de qualité (appréciée à travers l'analyse de l'équipe dirigeante, de la pérennité du modèle économique et de la cohérence de la structure financière) et à une contrainte de prix (appréciée à travers le différentiel entre la valeur intrinsèque calculée par l'équipe de gestion et la valeur de marché).

La sélection de ces valeurs s'opère sans contraintes sectorielles ni géographiques autres que celles inhérentes à l'éligibilité au PEA.

### **Titres de créances et instruments du marché monétaire**

Le FCP peut comporter entre 0% et 25% d'obligations et autres titres de créances libellés en euros ou en dollars, sans contraintes sectorielles. Leurs émetteurs doivent avoir leur siège dans un pays membre de l'OCDE. Leur sélection est fondée sur la qualité de leur crédit et le rendement proposé, sans référence à un objectif de sensibilité du portefeuille. La qualité de crédit de ces émetteurs est appréciée par l'analyse crédit de l'équipe de gestion, qui intègre entre autres données les notations délivrées par les principales agences de notation (Standard & Poors, Moody's, Fitch Ratings). Dans ce cadre, les instruments ne disposant pas d'une notation minimum BBB ou équivalent, ou encore sans notation, ne sont éligibles qu'à hauteur de 10% maximum de l'actif net.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie du FCP des titres de créances négociables (TCN) peuvent figurer à l'actif du FCP.

L'ensemble des investissements relatifs à cette catégorie d'actifs ne peut excéder 25% de l'actif net du FCP. Il peut s'agir d'émetteurs publics (BTF dans un maximum de 25% de l'actif net du FCP) ou privés (CDN dans un maximum de 10% de l'actif net du FCP) sans contrainte de répartition prédéterminée entre ces deux catégories. Seuls les TCN dont la durée de vie résiduelle est inférieure à trois mois peuvent entrer en portefeuille. La qualité de crédit de ces émetteurs est appréciée par l'analyse crédit de l'équipe de gestion, qui intègre entre autres données les notations délivrées par les principales agences de notation (Standard & Poors, Moody's, Fitch Ratings), une notation minimum AA constituant un premier filtre d'éligibilité au portefeuille.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la part respective des produits de taux et des produits actions variera en fonction de l'évolution de la conjoncture internationale.

L'équipe de gestion se réserve la possibilité d'arbitrer à tout moment entre l'investissement direct ou par l'intermédiaire d'OPCVM.

### **Parts ou actions d'OPC**

Le FCP peut comporter jusqu'à 10% de parts ou actions d'OPCVM européens ou d'OPC français investissant moins de 10% de leur actif en OPCVM ou fonds d'investissement.

Il peut s'agir d'OPC monétaires dans le cadre de la gestion de la trésorerie du FCP ou d'OPC actions, obligataires ou diversifiés dont la stratégie de gestion est complémentaire de celle du FCP et qui contribuent à la réalisation de l'objectif de performance.

Dans ce cadre, les OPC éligibles au plan d'épargne en actions complètent les positions actions dans l'appréciation du respect des contraintes dudit plan.

## SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES

Ces OPC sont sélectionnés par l'équipe de gestion après des rencontres avec les gestionnaires de ceux-ci, le principal critère de sélection après la complémentarité des stratégies étant la pérennité du processus d'investissement.

Le FCP a la possibilité, dans les limites susmentionnées, d'investir dans des OPC dont le promoteur ou la société de gestion est Sycomore Asset Management ou l'une de ses filiales.

### Instruments dérivés

Le FCP intervient sur l'ensemble des marchés réglementés ou organisés français et étrangers des pays membres de l'OCDE.

Les instruments utilisés sont de nature futures et options.

Les stratégies mises en place dans le cadre de ces interventions visent soit à couvrir le portefeuille contre un risque de baisse d'un sous-jacent de type action soit à exposer le portefeuille afin de bénéficier de la hausse d'un sous-jacent de type action et, le cas échéant, à couvrir l'actif net contre un risque de change généré par des investissements en devises autres que l'euro.

Ces stratégies participent de manière annexe à la poursuite de l'objectif de gestion. Elles permettent néanmoins de protéger la performance déjà acquise lorsque le gérant anticipe une phase de baisse pour les marchés actions (stratégie de couverture sur indices actions ou sur certaines sociétés jugées surévaluées par le gérant) ou d'exposer le portefeuille lorsque le gérant anticipe une hausse des marchés d'actions dont pourraient ne pas bénéficier pleinement les valeurs déjà en portefeuille.

Le FCP peut également conclure des contrats négociés de gré à gré tels que :

- Des « Contracts for Differences » (ci-après « les CFD ») ayant pour éléments sous-jacents des actions ou des indices boursiers d'actions. Les CFD seront utilisés afin de répliquer un achat ou une vente de titres ou d'indices, ou de paniers de titres ou de paniers d'indices. Dans le cas d'une augmentation de l'exposition actions du fait de l'utilisation de CFD, celle-ci sera au maximum de 150%, traduisant un effet de levier maximal de 1,5. L'utilisation de CFD peut également conduire à une exposition inverse aux marchés d'actions, dans la limite de -50%, traduisant alors un effet de levier maximal de 0,5.

- Des contrats d'échange de performance ou « Total Return Swaps » (ci-après les « TRS »). Les TRS consistent en un échange de la valeur d'un panier d'actions à l'actif du FCP contre la valeur d'un indice financier. Ils servent à la gestion du niveau d'exposition du FCP aux marchés d'actions et à l'optimisation de la gestion de sa trésorerie.

- Des contrats de couverture de change (swaps de change), qui permettent de protéger tout ou partie de l'actif net contre une baisse de tout ou partie des devises d'investissement du FCP autres que l'euro.

La politique d'utilisation des produits dérivés, dont les sous-jacents font l'objet du processus d'analyse SPICE, est compatible avec les objectifs du FCP et cohérente avec son inscription dans une perspective de long terme. Elle n'a pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement la politique de sélection ESG. L'utilisation d'instruments financiers dérivés se limite à des techniques permettant une gestion efficace du portefeuille de titres dans lesquels le FCP est investi.

Le FCP ne peut détenir de position courte sur un actif sélectionné comme ESG, suivant sa propre méthode de sélection ESG des actifs.

### Titres intégrant des dérivés

Le FCP intervient sur des instruments financiers intégrant des dérivés avec des sous-jacents de nature action.

Les instruments utilisés sont : warrants, BSA, certificats, ainsi que tous les supports de type obligataire auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription et plus particulièrement les obligations convertibles, les obligations convertibles échangeables en actions nouvelles ou existantes et les obligations avec bons de souscription d'actions remboursables.

Les interventions sont réalisées afin d'exposer le portefeuille à une ou plusieurs sociétés répondant aux critères de sélection précédemment définis. Le total de ces investissements dans le portefeuille du FCP ne peut pas représenter plus de 25% de son actif net.

Dans le cas d'une augmentation de l'exposition actions du fait de l'utilisation d'instruments dérivés ou de titres intégrant des dérivés, celle-ci sera au maximum de 150%, traduisant un effet de levier maximal de 1,5.

## Recours aux dépôts

Il n'est pas prévu de recourir aux dépôts dans le cadre de la gestion du FCP.

## Recours aux emprunts d'espèces

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le FCP peut se trouver temporairement en position débitrice et avoir recours à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

## Recours aux acquisitions et cessions temporaires de titres

Le FCP peut avoir recours à des cessions temporaires de titres pour concourir à la réalisation de l'objectif de gestion avec pour contrepartie exclusive BNP PARIBAS SA.

Les revenus générés par ces opérations sont versés ou restitués au FCP, nets des coûts opérationnels directs et indirects générés par ces opérations au niveau de Sycomore Asset Management. Dans tous les cas ces coûts ne pourront excéder 10% desdits revenus.

## Contrats constituant des garanties financières

Le FCP ne reçoit pas de garanties financières dans le cadre des transactions autorisées.

## RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

## PROFIL DE RISQUE

Les risques inhérents au FCP sont :

**Le risque de perte en capital**, du fait de la possibilité que la performance du FCP ne soit pas conforme aux objectifs de gestion, aux objectifs des investisseurs (ces derniers dépendant de la composition de leurs portefeuilles), ou que le capital investi ne soit pas intégralement restitué, ou encore que cette performance soit diminuée d'un impact négatif de l'inflation.

**Le risque actions**, du fait de l'exposition comprise entre -50% et +150% aux marchés d'actions par des investissements en actions, en OPC offrant une exposition aux actions, en obligations convertibles en actions et en instruments dérivés à sous-jacents actions. Il s'agit du risque qu'un marché d'investissement baisse, ou que la valeur d'une ou plusieurs actions diminue, impactée par un mouvement de marché. En cas de baisse des marchés d'actions la valeur liquidative pourra baisser.

**Le risque de change**, certains instruments financiers employés pouvant être cotées dans une devise autre que l'euro. A ce titre l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP est soumis à un risque de change dans une limite de 25% de son actif au maximum pour les résidents français ;

Le risque de change est le risque que la valeur d'une devise d'investissement diminue par rapport à la devise de référence du FCP, à savoir l'euro, pouvant entraîner alors une baisse de la valeur liquidative.

**Le risque de taux et le risque de crédit**, du fait de la possibilité pour le FCP de détenir en produits de taux, titres de créances et instruments du marché monétaire, jusqu'à 25% de son actif ;

Le risque de taux est :

le risque que les taux baissent lorsque les placements sont réalisés à taux variable (baisse du rendement) ;

le risque que les taux augmentent lorsque les placements sont réalisés à taux fixe, la valeur d'un produit de taux (fixe) étant une fonction inverse du niveau des taux d'intérêts.

Le risque de crédit est le risque que l'émetteur d'un titre de créance ne soit plus à même d'assurer le service de sa dette, c'est-à-dire son remboursement, pouvant entraîner alors une baisse de la valeur liquidative.

## SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP peut être exposé jusqu'à 10% de son actif à des obligations spéculatives à haut rendement (high yield). Ces titres peuvent connaître des mouvements de marché plus marqués et présentent un risque de défaut de l'émetteur plus important.

**Le risque spécifique lié aux sociétés de faible capitalisation**, du fait de la possibilité que le FCP soit investi en actions de sociétés de faible capitalisation. A ce titre l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le marché des petites et moyennes capitalisations est destiné à recevoir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs. Il s'agit du risque que le nombre de titres achetés ou vendus soit inférieur aux ordres transmis au marché, du fait du faible nombre de titres disponibles sur le marché. Ces valeurs peuvent connaître une volatilité plus importante que les grandes capitalisations et faire baisser la valeur liquidative.

**Le risque lié à la gestion discrétionnaire** : du fait de la possibilité pour l'équipe de gestion d'allouer librement l'actif du FCP entre les différentes classes d'actifs (hors contraintes inhérentes au PEA).

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants et que cela entraîne une baisse de la valeur liquidative.

**Le risque de surexposition**, du fait de la possibilité d'exposer l'actif du FCP jusqu'à 150% sur les marchés d'actions par l'emploi d'instruments dérivés.

Le risque de surexposition est le risque que, en cas de baisse de certains marchés sur lesquels l'actif aurait été surinvesti, la baisse de la valeur liquidative du FCP soit plus importante que la baisse de ces marchés.

**Le risque de contrepartie**, l'équipe de gestion pouvant conclure des contrats dérivés de gré à gré avec des établissements financiers ayant leur siège au sein de l'Union Européenne ou aux Etats-Unis et soumis à une surveillance prudentielle de la part d'une autorité publique. Il s'agit du risque qu'une contrepartie fasse défaut et ne soit plus à même de restituer au FCP des fonds qui lui auraient été normalement dus dans le cadre d'une transaction, tels que dépôts de garantie ou valeur de marché positive d'une transaction. Ce risque est limité à 10% maximum du portefeuille par contrepartie. En cas de défaut d'une contrepartie la valeur liquidative pourra baisser.

**Le risque lié aux pays émergents**, le FCP pouvant être exposé jusqu'à 10% aux marchés actions ou obligataires des pays émergents. Il s'agit du risque que la valeur de ces investissements soit affectée par les aléas économiques et politiques de ces pays, pouvant tenir à une fragilité de leurs structures économiques, financières et politiques. En cas de baisse d'un ou plusieurs de ces marchés la valeur liquidative pourra baisser.

**Le risque lié aux investissements en obligations convertibles**, du fait de la possibilité pour le FCP d'être exposé jusqu'à 25% à des obligations convertibles. Il s'agit du risque que la valeur liquidative baisse, impactée négativement par un ou plusieurs des éléments de valorisation d'une obligation convertible, à savoir : niveau des taux d'intérêts, évolution du prix des actions sous-jacentes et évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible.

**Le risque obligation à "haut rendement"**, du fait de la possibilité pour le FCP d'être exposé jusqu'à 10% à des titres notés "haut rendement" ("high yield") par les agences de notation S&P, Fitch Ratings et Moody's.

**Le risque méthodologique lié à la sélection ESG** (Environnement, Social, Gouvernance): L'ESG est un domaine relativement nouveau. Par ailleurs, le cadre juridique et réglementaire régissant ce domaine est toujours en cours d'élaboration. L'absence de normes communes peut entraîner des approches différentes pour fixer et atteindre les objectifs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance). Les facteurs ESG peuvent varier en fonction des thèmes d'investissement, des classes d'actifs, de la philosophie d'investissement et de l'utilisation subjective des différents indicateurs ESG régissant la construction des portefeuilles. La sélection et les pondérations appliquées peuvent, dans une certaine mesure, être subjectives ou basées sur des mesures qui peuvent partager le même nom mais qui ont des significations sous-jacentes différentes. Les informations ESG, qu'elles proviennent d'une source externe et/ou interne, sont, par nature et dans de nombreux cas, basées sur une évaluation qualitative et un jugement, notamment en l'absence de normes de marché bien définies et en raison de l'existence de multiples approches ESG. Un élément de subjectivité et de discrétion est donc inhérent à l'interprétation et à l'utilisation des données ESG. Il peut donc être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG. Les investisseurs doivent noter que la valeur subjective qu'ils peuvent ou non attribuer à certains types de critères ESG peut différer sensiblement d'un fonds à l'autre. L'application des critères ESG au processus d'investissement peut exclure les titres de certains émetteurs pour des raisons non financières et, par conséquent, peut faire perdre certaines opportunités de marché disponibles aux fonds qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité. Les informations ESG provenant de fournisseurs de données tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou non disponibles. En conséquence, il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion erronée d'une valeur. Les fournisseurs de données ESG sont des entreprises privées qui fournissent des données ESG pour une variété d'émetteurs.

Ils peuvent donc modifier l'évaluation des émetteurs ou des instruments à leur discrétion. L'approche ESG peut évoluer et se développer au fil du temps, en raison d'un affinement des processus de décision en matière d'investissement pour tenir compte des facteurs et des risques ESG, et/ou en raison des évolutions juridiques et réglementaires.

## SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES

**Le risque de durabilité:** du fait d'événements climatiques qui peuvent résulter du changement climatique (risques physiques) ou de la réaction de la société au changement climatique (risques de transition), qui peuvent impacter négativement les investissements et la situation financière du fonds.

Les événements sociaux (par exemple, l'inégalité, l'inclusion, les relations de travail, l'investissement dans le capital humain, la prévention des accidents, le changement de comportement des clients, etc.) ou les instabilités en matière de gouvernance (par exemple, la violation significative et récurrente des accords internationaux, les problèmes de corruption, la qualité et la sécurité des produits, les pratiques de vente, etc.) peuvent également constituer des risques de durabilité. Ces risques sont intégrés dans le processus d'investissement et le suivi des risques dans la mesure où ils représentent des risques matériels potentiels ou réels et/ou des opportunités de maximiser les rendements à long terme.

La prise en compte de ces risques est effectuée à travers l'utilisation de critères ESG, et plus précisément grâce à notre méthodologie SPICE décrite ci-dessus. Les conséquences de la survenance d'un risque de durabilité sont nombreuses et varient en fonction du risque spécifique, de la région et de la classe d'actifs. Par exemple, lorsqu'un risque de durabilité survient pour un actif, il impactera négativement sa valeur, et pourra entraîner une perte totale de celle-ci.

### **Garantie ou protection**

Néant.

### **DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE**

5 ans.

## RAPPORT DE GESTION

### COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterHouseCoopers

### POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

#### Janvier 2022

Les marchés commencent l'année en baisse sur fond de volatilité et de rotation sectorielle à mesure qu'ils intègrent le futur resserrement de la politique monétaire américaine vis-à-vis de l'environnement inflationniste actuel. La saison des résultats démarre de manière mitigée avec des messages prudents notamment sur la hausse des coûts et la faible visibilité sur la chaîne d'approvisionnement. L'exposition nette passe de 81% à 72% (dont 20% de SPAC). Nous avons initié une position longue en LVMH et une position short dans un croisiériste, avons soldé nos positions longues en Iveco et Micron, et avons neutralisé l'exposition à Siemens Gamesa de notre position en Siemens Energy. Parmi les détracteurs, on retrouve des sociétés de croissance et à durée longue fortement impactées par la rotation sectorielle. E2Open a annoncé des résultats encourageants et un programme de rachat d'actions de 100m\$. Cellnex est impactée par les concessions faites aux autorités de la concurrence UK/France dans le cadre de ses acquisitions et le risque de consolidation des opérateurs (Vodafone/Iliad en Italie).

#### Février 2022

Les marchés continuent leur repli alors que la matérialisation du conflit Ukraine Russie s'ajoute aux perspectives de resserrement de la politique monétaire. Ceci contribue à l'incertitude accompagnée d'une volatilité accrue.

L'exposition nette du fonds diminue de 72% à 68% (dont 19% de SPAC).

Nous avons initié des positions longues en HelloFresh, Ubisoft, Axa et Volkswagen, ainsi qu'un pair trade Publicis/Omnicom et avons soldé nos positions longues en Antin, EDPR et Nomad Foods. Nous avons aussi initié un short dans l'agroalimentaire. Parmi les détracteurs, à la performance, E2open sans nouvelle majeure et Meltwater qui a donné des perspectives de croissance en ligne mais avec un échelonnement révisé et plus de dépenses. Côté contributeurs, Carrefour, Wordline et Alight ont émis des publications positives.

#### Mars 2022

Les marchés rebondissent et effacent la baisse liée au conflit Ukraine/Russie. L'environnement reste marqué par une faible visibilité liée à l'incertitude autour des répercussions du conflit (pression haussière sur l'inflation et tensions accrues sur les chaînes d'approvisionnement) et du resserrement de la politique monétaire US (impact sur la croissance). L'exposition nette du fonds augmente de 68% à 71% (dont 18% de SPAC). Nous avons initié des positions longues en Crédit Agricole, Netflix et TotalEnergies, nous avons soldé nos positions longues en Knorr-Bremse et dans le stub Siemens Energy et nous avons racheté des shorts sur des sociétés américaines dans les secteurs industriel, alimentaire et immobilier. Sur la couverture, nous avons d'abord remplacé le put spread par un put sec qui a ensuite été soldé en compensant en partie par une augmentation du short future. Parmi les détracteurs, Faurecia est impacté par les peurs d'une augmentation de capital dilutive pour financer l'acquisition de Hella, tandis qu'Unifiedpost a publié des résultats mitigés et a annoncé un financement onéreux par Francisco Partners. .

#### Avril 2022

Les marchés baissent ce mois-ci et continuent d'être très volatiles et sans tendance reflétant les nombreuses incertitudes macro-économiques et géopolitiques. Les résultats trimestriels sont plutôt contrastés, avec une demande court-terme qui résiste, contrebalancée par un environnement difficile impactant les marges et un message plutôt prudent sur le reste de l'année. L'exposition nette du fonds baisse de 71% à 70% (dont 18% de SPAC). Nous avons initié des positions longues en GXO et Scout24 ainsi qu'un pair trade AT&T/Verizon et nous avons soldé nos positions longues en Crédit Agricole et Netflix. Parmi les détracteurs, Netflix est fortement impactée post publication avec des chiffres d'abonnés en baisse. Nous avons soldé notre position en raison de l'invalidation de notre thèse de réaccélération des abonnés ; nous montrons également très prudents face au manque de visibilité sur les initiatives de croissance, à l'intensité concurrentielle et à un important levier opérationnel.

#### Mai 2022

Le marché finit en hausse après avoir effacé les pertes de début de mois. Le rebond peut s'expliquer par un positionnement des investisseurs très prudent, les signes d'un potentiel pic de l'inflation avec une Fed dont la rhétorique est incrémentalement moins agressive ainsi que la perspective d'une normalisation des restrictions sanitaires en Chine. Le risque d'une récession économique reste le principal enjeu avec les signes d'une consommation américaine potentiellement moins robuste. L'exposition nette du fonds baisse de 70% à 66% (dont 18% de SPAC).

## SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES

Nous avons initié une position longue en Vivendi ainsi que les pairs trade Accor/IHG et ESAB/Lincoln Electric. Parmi les détracteurs, HelloFresh subit les craintes de l'impact de l'inflation alimentaire sur les consommateurs (malgré une publication rassurante fin avril) et Taboola souffre de la révision négative de la guidance liée à un ralentissement de la publicité en Europe.

### Juin 2022

Le marché baisse de manière marquée malgré un léger rebond depuis les points bas. La Fed continue son resserrement monétaire dans le contexte d'une dégradation continue de la confiance du consommateur impactée par une inflation élevée. En Europe, l'amorce du resserrement monétaire fait planer le risque de fragmentation (impactant les spreads périphériques) et les coupures d'approvisionnement en gaz par la Russie augmentent le risque sur la croissance (arrêt potentiel de certaines activités industrielles cet hiver). L'exposition nette du fonds baisse de 66% à 55% (dont 18% de SPAC). Nous avons initié un Pair trade XPO/Saia, avons soldé nos positions longues en LVMH, Rexel et Taboola et le Pair trade AT&T/Verizon, et racheté un short sur un croisiériste américain. Parmi les détracteurs, Viaplay est impacté par le derating du secteur et les craintes de compétition sur les droits sportifs et Skillsoft a souffert d'une publication trimestrielle décevante.

### Juillet 2022

Les marchés rebondissent fortement alors que les taux longs se détendent avec des attentes d'inflation se modérant. Le début de la saison des résultats est moins mauvais qu'anticipé avec des commentaires constructifs sur l'activité économique actuelle. L'exposition nette du fonds baisse de 55% à 51% (dont 10% de SPAC). Nous avons initié des positions longues en EDF, des pair trades Michelin/Goodyear, Enhabit/Amedisys, SSP/Dufry et Sanofi/GSK, ainsi que 3 shorts sur des sociétés industrielles européennes, et nous avons soldé notre position longue en Volkswagen. Nous avons aussi activement réduit activement le poids des SPACs de 19% à 10%. Parmi les détracteurs, E2Open (effet de change et décalage de certains deals) et HelloFresh (additions brutes plus faibles et environnement macroéconomique plus difficile) sont impactés par des mauvaises publications. Forvia (ex-Faurecia) malgré une publication relativement rassurante souffre des craintes sur son bilan.

### Août 2022

Le marché efface la totalité de ses gains initiaux pour finir en forte baisse. Le discours déterminé de Jérôme Powel à Jackson Hole vis-à-vis de l'inflation semble fermer la porte à un potentiel pivot dovish à court terme. L'inflation en Europe continue de surprendre négativement alors que la crise énergétique revient au centre des débats juste avant l'automne. L'exposition nette du fonds baisse de 51% à 42% (dont 10% de SPAC). Nous avons initié une position longue en Paypal et avons soldé nos pair trades Michelin/Goodyear, Enhabit/Amedisys, ESAB/Lincoln et Haleon/Reckitt, ainsi que deux shorts sur des sociétés industrielles américaines et immobilières allemandes. Parmi les détracteurs, IWG publie des résultats en dessous des attentes du fait de coûts plus importants ; l'histoire de retournement/transformation se matérialise plus lentement qu'anticipé mais reste valide.

### Septembre 2022

Le marché s'oriente à nouveau à la baisse suite à des chiffres d'inflation toujours élevés et un message de resserrement monétaire des principales banques centrales hors Japon. L'exposition nette du fonds baisse de 42% à 41% (dont 10% de SPAC). Même si la majorité de la remontée des taux courts semble effectuée, les chiffres de consensus 2023 doivent encore baisser et le retrait de liquidité du marché (quantitative tightening) sont encore devant nous, ce qui invite à la prudence à très court terme. Nous changeons le mix des poches en augmentant la poche Situations spéciales et Risk-arbitrage (positions initiées en Fortum et en Vantage Towers et un renforcement de nos positions en EDF et en Activision) et en réduisant l'exposition plus directionnelle en beta (cessions de Saint-Gobain, Cellnex, Siemens, Vonovia notamment). Parmi les contributeurs positifs, Banca Farmafactoring bénéficie du nouveau contexte politique incertain en Italie. A l'inverse, Ubisoft a annoncé une structure de gouvernance avec Tencent qui a déçu le marché. Mais nous restons investis sur la valeur dans la perspective de développement organique du groupe. Enfin, nous avons pris des profits sur trois de nos positions vendeuses.

### Octobre 2022

Les marchés progressent de façon positive sous l'impulsion de la baisse des taux et à nouveau l'espoir d'une pause des banques centrales sur le resserrement monétaire. Dans ce contexte, nous avons significativement remonté l'exposition nette de 41% (dont 13% de SPACs et d'arbitrage M&A) à 67% (dont 18% de SPACs et d'arbitrage M&A). Nous avons initié des positions acheteuses en Netflix, Disney, Sodexo, Aveva (en cours d'acquisition par Schneider Electric) et soldé nos positions acheteuses en Vivendi, IWG. En ce qui concerne les positions vendeuses nous avons initié en Telefonica et Lufthansa, et soldé IAG. Sur la période, nous soulignons les belles performances de TotalEnergies, SAP, Carrefour et Renault (cette dernière en cours de discussion de la structure actionnariale avec Nissan). En revanche, Viaplay a déçu. En effet, la société baisse ses perspectives sur 2022 et 2023 sur un ralentissement de la croissance. Les perspectives financières long-terme restent inchangées, avec cependant un mix géographique différent.

# SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES

## Novembre 2022

Les marchés continuent leur fort rebond soutenu par des données d'inflation constructives ouvrant la porte à une politique monétaire moins restrictive. L'exposition nette baisse de 67% à 45% (dont respectivement 18% et 13% de SPACs et d'arbitrage M&A). Nous avons initié des positions acheteuses en Cellnex et Autogrill (sous offre de rachat) et les pair trade AirLiquide/Linde et DSM/Givaudan. Nous avons soldé nos positions acheteuses en Sodexo, Porsche, Vantage, Disney, Netflix et Aveva (sous offre de rachat), les pair trade XPO Logistics/Saia et SSP/Dufry ainsi qu'une position vendeuse dans un opérateur télécom espagnol. Nous avons aussi réduit notre exposition aux SPACs de 10% à 7%. Parmi les détracteurs, la position vendeuse Siemens Energy a été impactée par des rachats de short, la publication de Walt Disney était décevante mais a annoncé le retour de Bob Iger en tant que PDG et Concentrix a souffert de la lecture croisée négative des problèmes (idiosyncratiques) de Téléperformance.

## Décembre 2022

Les marchés finissent en retrait une année volatile et baissière. Comme attendu, la Fed et la BCE remontent leurs taux directeurs de 0.5% mais la BCE adopte un ton plus agressif vis à vis de l'inflation dans un contexte macroéconomique toujours incertain. L'exposition nette du fonds baisse de 45% à 41% (dont 13% de SPACs et d'arbitrage M&A). Nous avons soldé nos positions acheteuses en Brenntag, Cellnex, HelloFresh, Informa, Nexans, Ubisoft et Viaplay, nos positions vendeuses en Siemens Energy et Siemens Gamesa ainsi que le pair trade EasyJet/Lufthansa. Nous avons initié une position acheteuse en Orange et Vivendi ex-UMG, une position vendeuse AkzoNobel ainsi que les pair trades Amundi/Abrdn et Novartis/GSK. Parmi les détracteurs, Worldline est affectée par une dégradation de notation d'un analyste suite à sa surperformance face à son comparable direct.

Sur la période, le fonds enregistre les performances suivantes :

Catégorie de parts	Performance sur la période**	Performance de l'indice ESTER Capitalisé
A	-16.58%**	-0.02%
I	-16.16%	-0.02%
R	-16.99%	-0.02%
X	-16.16%	-0.02%
ID <sup>1</sup>	-16.16%	-0.02%

\*\*Performance calculée coupons réinvestis

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

## CHANGEMENTS INTERVENUS SUR LA PERIODE

En février le prospectus a été modifié afin de préciser que les demandes de souscription et de rachat peuvent être exprimées en nombre de parts (nombres entiers ou décimalisés) ou en montant. Également, la mention relative aux investissements sous-jacents ne prenant pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental a été intégrée au prospectus. Par ailleurs, la description ESMA compliant de la commission de surperformance a été intégrée. Une autre paragraphe ajouté précise l'assouplissement des critères ESG pour la constitution de lignes short single name.

La fusion intragroupe de BNP Paribas Securities Services, valorisateur et dépositaire du fonds, avec sa société mère, BNP Paribas SA a eu lieu le 1 octobre 2022. Par conséquent, le prospectus a été mis à jour afin d'intégrer ce changement.

## INFORMATIONS SUR L'INTEGRATION DES CRITERES ESG DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Conformément aux dispositions du décret n° 2012-132 du 30 janvier 2012 relatif à l'information par les sociétés de gestion de portefeuille des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans leur politique d'investissement, Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs, sur son site internet ([www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com)), un document intitulé « Politique d'intégration ESG », qui présente les principes, les outils d'analyse, les ressources humaines dédiées à l'intégration ESG, ainsi que la politique de transparence, de vote et d'engagement de Sycomore AM.

# SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES

## EVOLUTION DE L'ACTIF NET

L'évolution de l'actif net est présentée depuis la clôture du précédent exercice :

	Au 31 décembre 2021					Au 30 décembre 2022				
	A	I	R	X	ID	A	I	R	X	ID
Nombre de parts	103 196.09	421 680.15	239 761.17	18 898.99	213 044.53	70 397.95	246 468.94	225 112.20	10 122.75	212 957.83
Valeur de la part	396.53€	422.36€	374.29€	468.73€	394.29€	330.80 €	354.11 €	310.69 €	392.98 €	328.59 €
Actif net total	401 625 170.78 €					254 463 643.40 €				

## INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Dans le cadre de sa gestion le FCP est autorisé à conclure des contrats portant sur des instruments dérivés afin d'obtenir une exposition sous-jacente aux marchés actions.

Les contreparties à ces contrats sont : SGCIB, Morgan Stanley et JP Morgan, le risque de contrepartie étant limité à 10% par établissement financier.

Ces transactions ne donnent pas lieu à constitution de garanties financières au profit du FCP.

## INFORMATION SUR L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES NEGOCIES DE GRE A GRE

Le FCP peut conclure des contrats négociés de gré à gré prenant la forme de « Contract For Differences » (ci-après « les CFD »), ayant pour éléments sous-jacents des actions ou des indices boursiers européens d'actions.

Les CFD seront utilisés afin de répliquer un achat ou une vente de titres ou d'indices, ou de paniers de titres ou de paniers d'indices.

Dans le cas d'une augmentation de l'exposition actions du fait de l'utilisation de CFD, celle-ci sera au maximum de 150%, traduisant un effet de levier maximal de 1,5.

## MESURE DU RISQUE GLOBAL

Le calcul du risque global du fonds s'effectue grâce à la méthode de l'engagement.

## INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Au 30 décembre 2022, la SICAV détenait des parts ou actions des OPC suivants :

- SYCOMORE SELECTION MIDCAP

# SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES

## MOUVEMENTS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE

MOUVEMENTS	
Achat Actions	358
Vente Actions	610
Achat Future	31
Vente Future	35
Achat DS/BS	1
Vente DS/BS	1
Achat Option	16
Vente Option	16

MOUVEMENTS	
Achat OPCVM	1
Vente OPCVM	0
Achat Obligations	0
Vente Obligations	0
Achat CFD	250
Vente CFD	574

## INFORMATION SUR LA CESSION TEMPORAIRE DE TITRES AU SEIN DU FCP (PRÊT DE TITRES)

L'activité de cession temporaire de titres du portefeuille expose le FCP à un risque de contrepartie de 10% maximum de l'actif net.

La contrepartie unique aux activités de prêt de titres est BNP Paribas. Les garanties reçues par le FCP dans le cadre du prêt de titres prennent la forme d'actions négociées sur les marchés réglementés.

Au 30 décembre 2022, aucun titre n'était prêté dans le fonds qui ne détenait en conséquence aucune garantie.

## ELIGIBILITE DU FONDS AU PLAN D'EPARGNE EN ACTIONS

Le FCP est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et a maintenu à ce titre un investissement en actions éligibles au PEA supérieur ou égal à 75% sur la période.

## PROPORTION D'INVESTISSEMENT EN TITRES ELIGIBLES AU PEA :

Au 30 décembre 2022, le portefeuille du fonds SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES était investi à 89.38% en titres éligibles au PEA.

## POLITIQUE EN MATIERE DE DROITS DE VOTE

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs un document intitulé « Politique de vote », qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

## PROCEDURE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Sycomore Asset Management sélectionne et évalue les intermédiaires avec lesquels elle est en relation, pour ne retenir que ceux offrant la plus grande efficacité dans leur domaine d'intervention.

Sycomore Asset Management confié la négociation de ses ordres à Sycomore Market Solutions. Sycomore Market Solutions reçoit les ordres initiés par la société de gestion pour le compte du FCP et en assure la transmission aux intermédiaires et contreparties de marché avec pour mission principale de rechercher la meilleure exécution possible de ces ordres.

## COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs, sur son site internet ([www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com)), un document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation », qui présente les conditions dans lesquelles il a été recouru, pour l'année précédente, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

# SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES

## INFORMATION SUR L'INTEGRATION DES CRITERES ESG DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

En réponse aux exigences de l'Art 173 – VI de la loi de transition énergétique pour la croissance verte et conformément aux dispositions du décret n° 2012-132 du 30 janvier 2012 relatif à l'information par les sociétés de gestion de portefeuille des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans leur politique d'investissement, Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs, sur son site internet ([www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com)), un document intitulé «Politique d'intégration ESG », qui présente les principes, les outils d'analyse, les ressources humaines dédiées à l'intégration ESG, ainsi que la politique de transparence, de vote et d'engagement de Sycomore AM. La plate-forme de sélection de valeurs étant commune à tous les fonds gérés par Sycomore Asset Management, le fonds Sycomore L/S Opportunities peut bénéficier de la prise en compte de critères ESG sans que cette dernière soit systématique.

## TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

- a) Exposition obtenue au travers de techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés
- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : néant.
    - Prêt de titres : néant
    - Emprunt de titres : néant
    - Prises en pension : néant
    - Mises en pension : néant
  - Expositions sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :
    - CFD sur actions : 39 395 800.73 EUR
    - Change à terme : N/A
    - Futures sur actions : NA / Futures sur devises : -2 896 954.79 EUR / Future sur indice : -21 839 450 EUR
    - Options\* : néant
    - Swap\* : -93 369 067.29 EUR

\* Types de sous-jacents : actions et devises.

- b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace du portefeuille	Instruments financiers dérivés (sauf dérivés listés)
Néant	Morgan Stanley International JP Morgan Société Générale

## SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille (euro)
Techniques de gestion efficace	
Dépôts à terme	Néant
Actions	Néant
Obligations	Néant
OPCVM	Néant
Espèces	Néant
<b>Total</b>	Néant
Instruments financiers dérivés	
Dépôts à terme	Néant
Actions	Néant
Obligations	Néant
OPCVM	Néant
Espèces	Néant
<b>Total</b>	Néant

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille (euro)
Revenus perçus sur prêts et prises en pension	Néant
Autres revenus	Néant
<b>Total des revenus</b>	Néant
Frais opérationnels directs	Néant
Frais opérationnels indirects	Néant
Autres frais	Néant
<b>Total des frais</b>	Néant

### TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENTATION SFTR (en euros)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en position	Prise en pension	TRS – Total Return Swap
--	-----------------	--------------------	------------------	------------------	-------------------------

- Titres et matières premières prêtés

<b>Montant</b>					
<b>% de l'actif net</b>					

- Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

<b>Montant</b>					<b>1 318 493.22 €</b>
<b>% de l'actif net</b>					<b>0.52%</b>

## SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES

- 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

--	--	--	--

- 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

Société Générale				1 318 493.22 €
------------------	--	--	--	----------------

- Type et qualité des garanties (collatéral)

Type				
Actions				
Obligations				
OPC				
TCN				
Cash				532 000
Rating				

- Règlement et compensation des contrats

Triparties				
Contrepartie centrale				
Bilatéraux				X

- Echéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour			
1 jour à 1 semaine			
1 semaine à 1 mois			
1 à 3 mois			
3 mois à 1 an			
Plus d'1 an			
Ouverte			

- Echéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour			
1 jour à 1 semaine			
1 semaine à 1 mois			
1 à 3 mois			
3 mois à 1 an			1 318 493.22 €
Plus d'1 an			
Ouverte			

## SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en position	Prise en pension	TRS – Total Return Swap
--	-----------------	--------------------	------------------	------------------	----------------------------

- **Données sur la réutilisation des garanties**

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour OPC suite au réinvestissement des garanties espèces euro					

- **Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC**

BNP Paribas Securities Services					
Titres					
Cash					0 €

- **Données sur les revenus et les coûts ventilés**

<b>Revenus</b>					
OPC					
Gestionnaire					
Tiers					
<b>Coûts</b>					
OPC					
Gestionnaire					
Tiers					

- **Données Type et qualité des garanties (collatéral)**

Le collatéral reçu doit être conforme à la politique de SYCOMORE ASSET MANAGEMENT élaborée afin de garantir un haut niveau de qualité et de liquidités ainsi qu'une absence de corrélation directe avec la contrepartie de l'opération. De plus, la politique de collatéralisation de SYCOMORE ASSET MANAGEMENT définit des niveaux de sur-collatéralisation adaptés à chaque type de titres pour faire face le cas échéant à la variation de leur valeur. Enfin un dispositif d'appel de marge quotidien est en place afin de compenser les variations de mark to market des titres.

- **Données sur la réutilisation des garanties**

Les OPCVM doivent impérativement réinvestir l'intégralité de leurs garanties cash (ie. Montant maximal = montant maximal utilisé = 100%), mais ne peuvent réutiliser leurs garanties titres (ie. Montant maximal = montant utilisé = 0%).

Par ailleurs, en cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci doivent, dans des conditions fixées par la réglementation, uniquement être :

- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme ;

Pour les opérations réalisées par SYCOMORE ASSET MANAGEMENT, en mode agent ou en mode principal, les sommes reçues au titre du collatéral espèces sur les opérations de cessions temporaires de titres sont investies dans des obligations d'Etat de haute qualité.

## - Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Toutes les garanties financières fournies par l'OPC sont transférées en pleine propriété.

## - Données sur les revenus et les coûts ventilés

Il n'a pas été effectué d'opérations d'acquisitions ou de cession temporaires de titres sur l'OPCVM au cours du dernier exercice.

## REMUNERATION DU PERSONNEL DE LA SOCIETE DE GESTION AU TITRE DE L'ANNEE 2022\*

Extrait de la politique de rémunération de Sycomore AM mise à disposition sur le site internet de la société [www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com)

Conformément à la réglementation issue des directives 2011/65/CE (dite « AIFM ») et 2014/91/CE (dite « UCIT V »), Sycomore AM (SAM) a établi une politique de rémunération. Elle a pour objectifs de promouvoir l'alignement des intérêts entre les investisseurs, la société de gestion et les membres de son personnel, ainsi qu'une gestion saine et efficace des risques des portefeuilles gérés et de la société de gestion, en tenant compte de la nature, la portée et la complexité des activités de SAM.

### 1. Principes relatifs à la détermination et au versement des rémunérations de l'ensemble du personnel

La rémunération du personnel de SAM se compose au minimum des éléments suivants :

- Une rémunération fixe ;
- Une rémunération variable, qui récompense la performance individuelle et collective des unités de travail ;
- Des dispositifs complémentaires faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire à l'échelle de la société de gestion, en vigueur ou à venir, tels que l'intéressement, la participation...

Le cas échéant, certains membres du personnel peuvent :

- Bénéficier directement ou indirectement d'une participation dans le capital de SAM ;
- Bénéficier de la mise à disposition ou de la prise en charge d'un logement.

Un équilibre approprié est établi entre les parts fixe et variable de la rémunération globale des membres du personnel.

### 2. Gouvernance et contrôle des rémunérations

La Politique de rémunération est définie et adoptée par la direction générale de la société de gestion, après avis du Directeur des Ressources Humaines (DRH) et du Responsable Conformité et Contrôle Interne (RCCI).

Sa mise en œuvre fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne par le RCCI, qui vérifie que cette mise en œuvre est conforme à la politique et aux procédures de rémunération adoptées par la direction générale.

Un comité des rémunérations réunit une fois par an le Président Directeur Général de SAM et deux membres n'appartenant pas au personnel de SAM, l'un de ces derniers présidant le comité. Il a pour missions d'examiner annuellement la mise en œuvre de la Politique de rémunération et de fournir des avis à la direction générale relativement à la définition ou à la mise en œuvre de cette Politique.

### 3. Personnel Identifié

Certains membres du personnel sont identifiés dans la présente sous le vocable de « Personnel Identifié ». Conformément à la réglementation en vigueur, le Personnel Identifié comprend les collaborateurs dont l'activité professionnelle peut avoir une influence significative, de par leurs décisions, sur le profil de risque de la société et/ou des produits gérés.

Le périmètre du Personnel Identifié est déterminé par la Direction RH et validé par le RCCI. Il est ensuite approuvé par la direction générale.

### 4. Détermination des montants théoriques de rémunération variable

A l'issue de chaque exercice SAM détermine la valeur ajoutée créée par l'entreprise. Un pourcentage de cette valeur ajoutée constitue le budget global de rémunération (fixe et variable).

Une fois ce budget global de rémunération calculé, tous les membres du personnel font l'objet d'une évaluation annuelle à l'issue de laquelle un montant théorique de rémunération variable individuelle est déterminé, dans les limites du budget global de rémunération variable.

## SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES

### 5. Modalités de versement de la rémunération variable

Pour les membres du personnel n'appartenant pas au Personnel Identifié et pour le Personnel Identifié dont la rémunération variable envisagée lors des entretiens d'évaluation demeure inférieure au seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente politique, ladite rémunération variable devient acquise.

Pour le Personnel Identifié, hors responsables des fonctions de contrôle, dont la rémunération variable déterminée lors des entretiens d'évaluation excède le seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente politique, le dispositif applicable à la rémunération variable est le suivant :

- 50% de la rémunération variable due devient acquise et payable en numéraire au jour du paiement des salaires du mois de janvier.
- 50% de la rémunération variable due sera versée progressivement sur les trois années civiles suivantes, au prorata, et prendra une forme numéraire indexée sur des indicateurs permettant de vérifier l'alignement des intérêts du Personnel Identifié et des investisseurs.

Pour le Personnel Identifié assumant la responsabilité des fonctions de contrôle, dont la rémunération variable excède le seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6, le dispositif applicable à la rémunération variable est le suivant :

- 50% de la rémunération variable due au titre des entretiens d'évaluation devient acquise et payable en numéraire au jour du paiement des salaires du mois de janvier.
- 50% de la rémunération variable due sera versée progressivement sur les trois années civiles suivantes, au prorata, et prend une forme numéraire fixe.

Une mesure de simplification opérationnelle pourra être mise en œuvre relativement à l'indexation des tranches de rémunération variable à percevoir, selon la situation de chaque membre du Personnel Identifié.

Dans tous les cas toute rémunération variable ne sera versée que si elle est compatible avec la situation financière de la société de gestion dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles et du Personnel Identifié concerné.

Le Personnel Identifié est tenu de s'engager à ne pas utiliser de stratégies de couverture personnelle ou d'assurances liées à leur rémunération ou à leurs responsabilités pour contrecarrer l'incidence des dispositions précédentes. De même, la rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences de la réglementation et de la présente politique.

### 6. Principe de proportionnalité

Conformément à la réglementation en vigueur, il est précisé que le dispositif mentionné à l'article 5 trouve à s'appliquer uniquement aux membres du Personnel Identifié dont la rémunération variable excède un seuil fixé par la direction générale.

### 7. Rémunération variable garantie

La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

Montant total des rémunérations fixes de l'ensemble du personnel de la société de gestion : 6 604 873 €  
Montant total des rémunérations variables de l'ensemble du personnel de la société de gestion : 1 371 000 €  
Nombre de bénéficiaires : 76, dont 47 de la catégorie Personnel Identifié  
Montant total des rémunérations fixes et variables du Personnel Identifié : 6 294 557€

Les montants indiqués couvrent l'ensemble des activités de la société de gestion pour l'année 2022.  
NB : Les données relatives à la rémunération n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes de l'OPC.

## Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques

Le fonds est un produit financier tel que visé à l'article 8§1a) du règlement *sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers* (règlement « SFDR »). A ce titre, il doit démontrer la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales sont respectées.

Le fonds n'a pas désigné d'indice de durabilité comme indice de référence ne relève donc pas de l'article 8§1b) du règlement SFDR.

Le produit a-t-il pour objectif l'investissement durable ?	
<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Le produit a réalisé des <b>investissements durables avec un objectif environnemental</b> : ___ % :	<input checked="" type="checkbox"/> Le produit a promu <b>des caractéristiques environnementales/sociales (E/S)</b> et bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il avait une proportion de 40% d'investissements durables :
<input type="checkbox"/> Dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie européenne	<input checked="" type="checkbox"/> Avec un objectif environnemental dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie européenne.
<input type="checkbox"/> Dans des activités économiques non durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie européenne	<input checked="" type="checkbox"/> Avec un objectif environnemental dans des activités économiques non durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie européenne  <input checked="" type="checkbox"/> Avec un objectif social
<input type="checkbox"/> Le produit a réalisé des <b>investissements durables avec un objectif social</b> ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Le produit a promu des caractéristiques environnementales/sociales (E/S), <b>mais n'a pas fait d'investissements durables.</b>

### **Dans quelle mesure les caractéristiques E/S promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

Tel qu'indiqué dans le prospectus, le fonds vise réaliser une performance annualisée nette de frais supérieure à l'indice €STR capitalisé, au travers d'une gestion discrétionnaire assurée par l'équipe de gestion, allant d'une exposition opportuniste aux marchés de taux ou d'actions à une corrélation négative aux marchés d'actions, selon un processus d'investissement utilisant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

L'univers d'investissement du fonds est construit pour favoriser les entreprises présentant des opportunités de développement durable, de sorte que toute entreprise investie remplisse les critères ci-dessous :

1. Pour les positions acheteuses : Les entreprises justifiant d'une note SPICE<sup>1</sup> supérieure à 3/5, correspondant selon notre analyse aux entreprises les moins risquées en matière de développement durable.

L'univers d'investissement éligible du fonds est ainsi réduit d'au moins 20% par rapport à l'univers initial, à savoir les actions cotées sur les marchés internationaux et ayant fait l'objet d'une analyse ESG effective par Sycomore AM.

2. Pour les positions vendeuses : Les entreprises (i) ayant une note SPICE inférieure à 3/5 sur l'un des cinq piliers (Société et fournisseurs, Collaborateurs, Investisseurs, Client ou Environnement) correspondant selon notre analyse aux entreprises plus risquées en matière de développement durable ou (ii) ayant une note "Gouvernance" au sein du pilier Investisseurs inférieure à 3/5 ou (iii) étant impliqués dans des activités identifiées dans notre politique d'exclusion pour leurs impacts sociaux ou environnementaux controversés ou (iv) les controverses de niveau 2 ou 3.

Les caractéristiques E/S du fonds ont été respectées au cours de l'année 2021 en utilisant les critères ESG énumérés comme des contraintes strictes dans le processus d'investissement.

### - **Quels ont été les résultats des indicateurs de durabilité ?**

Les principales métriques de performance en matière de durabilité affichaient en 2022 :

- Note SPICE moyenne pondérée de 3,5/5 pour le portefeuille : cette performance reflète l'exposition du fonds à des sociétés associées à des pratiques ESG leur valant une notation supérieure à 3/5 (sur une échelle de 1/5 à 5/5), seuil minimum pour intégrer l'univers d'investissement du fonds pour les positions acheteuses.
- NEC moyenne pondérée de 0%, même niveau que l'impact environnemental moyen généré pour remplir une fonction donnée telle que se nourrir, se déplacer, se loger, se chauffer, se vêtir, etc.
- Contribution Sociétale de +23%, portée par l'impact sociétal positif de certains secteurs clés comme la santé, l'éducation ou les télécommunications

### - **Comparativement à la période précédente ?**

En 2021, ces mêmes indicateurs valaient :

- Note SPICE moyenne pondérée à 3,4/5
- NEC à +3%,
- Contribution Sociétale à +28% .

---

<sup>1</sup> SPICE est un acronyme pour Suppliers&Society, People, Investors, Clients and Environment. Cet outil évalue la performance des entreprises en matière de durabilité. Il intègre l'analyse des risques et opportunités économiques, environnementales, sociales, sociétales et de gouvernance dans les pratiques de l'entreprise et dans les produits et services qu'elle délivre. Le cadre d'analyse inclut 90 critères à partir desquels une note de 1 à 5 est attribuée à chaque lettre de SPICE. Ces cinq scores sont pondérés selon la matérialité des impacts de l'entreprise. Plus d'informations sur l'outil sur le site internet de Sycomore AM : <https://fr.sycomore-am.com/documentation-esg?categoryKey=policies>

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Outre les caractéristiques environnementales et sociales mentionnées ci-dessus promues par le fonds, des objectifs environnementaux et sociaux ont été atteints par une partie des investissements. Les investissements durables peuvent être identifiés grâce à un ensemble d'indicateurs, dont notamment :

- 21% du portefeuille identifiés comme des investissements durables avec un objectif environnemental : les émetteurs associés disposaient d'une NEC<sup>2</sup> strictement supérieure à 0%, contribuant ainsi positivement à la transition énergétique et écologique, et à l'atténuation du changement climatique.
- 19% du portefeuille additionnels identifiés comme des investissements durables avec un objectif social, dont :
  - o 8% du portefeuille affichant une Contribution Sociétale<sup>3</sup> des produits et services supérieure ou égale à 10%, contribuant ainsi positivement aux défis sociétaux identifiés par les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.
  - o 7% additionnels affichant au sein de la notation SPICE, une note « People » (associée à la lettre P de SPICE) supérieure ou égale à 3,5/5, contribuant ainsi positivement aux priorités sociales de développement d'un cadre de travail décent.
  - o 4% additionnels affichant au sein de la notation SPICE, une note de « Comportement citoyen » (associée à la lettre S de SPICE) supérieure ou égale à 3,5/5, pour des sociétés dotées d'une mission à impact sociétal positif clairement définie et intégrée à leur stratégie, ou excédant leurs obligations élémentaires vis-à-vis de la société.

Les indicateurs susmentionnés totalisent 40% d'investissements durables.

- **En quoi les investissements durables que le fonds a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à aucun objectif environnemental ou social d'investissement durable ?**

Deux dispositifs sont appliqués à l'ensemble des investissements du fonds pour s'assurer que les investissements durables ne causent de préjudice important à aucun objectif environnemental ou social d'investissement durable :

La méthodologie SPICE requiert l'analyse de plus de 90 critères, structurés autour de cinq parties prenantes :

---

<sup>2</sup> La NEC mesure, pour chaque activité, le degré de contribution et de compatibilité de son modèle économique avec la transition énergétique et écologique et avec les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique. Elle s'échelonne de -100% pour une activité fortement destructrice de capital naturel à +100% pour les activités à impact environnemental net fortement positif, qui constituent des réponses claires en matière de transition écologique et de climat. Elle couvre cinq catégories d'impacts (climat, déchets, biodiversité, eau, qualité de l'air) couplés à cinq groupes d'activités (écosystèmes, énergie, mobilité, construction, production). Plus d'informations sur la métrique sur le site internet de la NEC Initiative : <https://nec-initiative.org/>

<sup>3</sup> La Contribution Sociétale des produits et services d'une entreprise est une métrique quantitative comprise entre -100% et +100%, agrégeant les contributions sociétales positives et négatives des différentes activités d'une entreprise.

La méthodologie s'appuie pour ce faire sur les aspects sociétaux des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies et les 169 sous-objectifs (ou cibles) qui les composent, feuille de route commune des acteurs publics comme privés à horizon 2030 pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Elle intègre également des données macroéconomiques et scientifiques provenant d'institutions publiques, ainsi que des sources indépendantes de référence comme l'Access to Medicine Foundation ou l'Access to Nutrition Initiative. Plus d'informations sur la métrique sur le site de Sycomore AM : <https://fr.sycomore-am.com/documentation-esg?categoryKey=strategie>

- Society & Suppliers : société civile et fournisseurs ;
- People : collaborateurs ;
- Investors : actionnaires ;
- Clients : clients ;
- The Environment : l'environnement

Les investissements qui causeraient un préjudice important à un ou plusieurs objectifs d'investissement durable sont ciblés et exclus de l'univers éligible pour les positions acheteuses via deux mécanismes :

- Un seuil minimum pour l'ensemble de la note SPICE, fixé à 3/5 pour chaque investissement du fonds.
  - La prise en compte des controverses associées à l'émetteur, examinées quotidiennement grâce à différentes sources d'informations externes ainsi qu'une analyse des controverses effectuée par un prestataire externe. Chaque controverse affecte la notation SPICE de l'émetteur. Les controverses sévères peuvent mener à une exclusion de l'univers d'investissement du fonds.
  - La politique d'exclusion<sup>4</sup> de Sycomore AM ajoute à cela des restrictions sur les activités jugées génératrices de préjudice important à au moins un objectif d'investissement durable.
- **Comment les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?**

La méthodologie SPICE, à travers ses 90 critères, couvre l'ensemble des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance ciblées par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité listés dans la norme technique réglementaire (Regulatory Technical Standards<sup>5</sup>).

Le fonds a investi exclusivement dans des actions de sociétés. Parmi les 46 indicateurs d'incidences négatives applicable aux entreprises (soit 14 indicateurs des principales incidences négatives listés dans la Table 1 de la norme, ainsi que 32 indicateurs additionnels d'incidences négatives listés dans les Table 2 et Table 3 de la norme), 42 indicateurs font partie du champ d'analyse SPICE (23 indicateurs environnementaux et 19 indicateurs sociaux), et 4 indicateurs sont ciblés par la politique d'exclusion de Sycomore AM (1 indicateur environnemental et 3 indicateurs sociaux).

Plus précisément, le modèle d'analyse fondamentale SPICE est un modèle intégré, permettant d'établir une vue d'ensemble des entreprises de l'univers d'investissement. Ce cadre d'analyse a été défini en prenant en compte les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il intègre pleinement les facteurs ESG pour refléter la façon dont les entreprises gèrent les incidences négatives ainsi que les principales opportunités durables.

Des exemples de rapprochement entre les indicateurs d'incidences négatives de la norme technique réglementaire et les points d'analyse SPICE incluent entre autres :

<sup>4</sup> La politique d'exclusion est disponible sur le site internet de Sycomore AM : <https://fr.sycomore-am.com/documentation-esg?categoryKey=policies>

<sup>5</sup> [https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/banking-and-finance/sustainable-finance/sustainability-related-disclosure-financial-services-sector\\_en](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/banking-and-finance/sustainable-finance/sustainability-related-disclosure-financial-services-sector_en)

**Society & Suppliers (S) :** la note « S » reflète la performance de l'entreprise vis-à-vis de la société civile et de ses fournisseurs. L'analyse est fondée sur la contribution sociétale des produits et services, sur le comportement citoyen, et la chaîne de sous-traitance. Parmi les indicateurs d'incidences négatives, l'absence de code de conduite fournisseurs, le manque de protection des lanceurs d'alerte, l'absence de politique relative aux droits humains, une *due diligence* insuffisante, les risques de traite d'êtres humains, de travail des enfants ou de travail forcé, les atteintes sévères à des droits humains, et les risques liés aux politiques anti-corruption, font partie du champ d'analyse de cette section Society & Suppliers.

**People (P) :** la note « P » se focalise sur les collaborateurs de l'entreprise et sa gestion du capital humain. L'analyse de ce pilier couvre la qualité de l'intégration des problématiques liées aux employés, l'épanouissement des employés et la mesure de l'engagement des employés. Parmi les indicateurs d'incidences négatives, les écarts de rémunération homme-femme, le manque de parité au conseil d'administration/de surveillance, les indicateurs liés aux politiques de prévention des accidents sur le lieu de travail et plus largement à la santé-sécurité, le manque de mécanismes de réclamation, l'existence de discriminations, ou un écart excessif entre la rémunération du PDG et la rémunération médiane, font partie du périmètre de la section People.

**Investors (I) :** Le pilier « I » se concentre sur la relation entre l'entreprise et ses actionnaires et porteurs obligataires. La notation est issue d'une analyse approfondie de la structure juridique et actionnariale de l'entreprise, et des interactions et équilibres des pouvoirs entre différents groupes : dirigeants, actionnaires et leurs représentants, administrateurs. L'analyse cible également le modèle d'affaires et la gouvernance de l'entreprise. Parmi les indicateurs d'incidences négatives, le manque de parité au conseil d'administration/de surveillance ou un écart excessif entre la rémunération du PDG et la rémunération médiane, sont également examinés dans cette section.

**Clients (C) :** le pilier « C » identifie les clients comme une partie prenante de l'entreprise et porte sur la qualité de l'offre faite au client ainsi que la qualité de la relation client.

**Environment (E) :** le pilier « E » évalue le rapport de l'entreprise au capital naturel, qui porte à la fois sur la gestion des problématiques environnementales, et sur les externalités, positives ou négatives, générées par le modèle d'affaires de l'entreprise. La section spécifiquement dédiée à l'empreinte environnementale des opérations tient compte d'indicateurs d'incidences négatives, parmi lesquels les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie, les indicateurs de pollution de l'air, les indicateurs liés à la consommation et à la pollution de l'eau, les indicateurs de génération de déchets, ou d'atteinte à la biodiversité. La section dédiée au risque de transition, de son côté, tient compte parmi les indicateurs d'incidences négatives, du manque d'initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ou des activités dans les filières des énergies fossiles.

**Politique d'exclusion :** enfin, la politique d'exclusion de Sycomore AM cible certains indicateurs d'incidences négatives supplémentaires, dont les armes controversées, l'exposition aux filières des énergies fossiles ou la production de produits chimiques (pesticides chimiques de synthèse). Plus largement, cette politique d'exclusion a été rédigée pour cibler les entreprises non-conformes au Pacte mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Une fois l'analyse – SPICE incluant l'examen des controverses et la revue de conformité vis-à-vis de la politique d'exclusion – effectuée, les décisions d'investissement sont affectées de la manière suivante :

- D'une part et en ligne avec la question précédente, l'analyse fournit une protection contre un éventuel préjudice important à l'encontre d'un objectif d'investissement durable, en excluant les entreprises ne donnant pas les garanties minimales ;
  - Le dossier d'investissement est par ailleurs affecté par les résultats de l'analyse, à deux niveaux :
    - Certaines hypothèses des projections financières de l'entreprise (croissance, rentabilité, passifs, acquisitions et cessions, etc.) peuvent découler de résultats d'analyse SPICE ;
    - Certaines hypothèses du modèle de valorisation sont systématiquement connectées aux résultats de l'analyse SPICE.
- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

Le développement du cadre d'analyse SPICE de Sycomore AM, ainsi que sa politique d'exclusion, s'est inspiré des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations Unies, des normes de l'Organisation Internationales du Travail et des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

L'analyse fondamentale d'une entreprise exige systématiquement d'examiner ses interactions avec ses parties prenantes. Cette analyse fondamentale a été construite afin d'identifier les défis stratégiques, les modèles d'affaires, la qualité de la direction et son niveau d'engagement, et les risques et opportunités auxquels fait face l'entreprise. Sycomore AM a par ailleurs défini sa Politique Droits Humains<sup>6</sup> conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Toutefois, les diligences réalisées afin de détecter d'éventuelles violations aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ne peuvent pas garantir leur absence avec certitude.

### **Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Tel que précisé dans la sous-section précédente, les principales incidences négatives, au même titre que tous les autres indicateurs d'incidences négatives, sont pris en compte à travers l'analyse SPICE et ses résultats, complétés par la politique d'exclusion de Sycomore AM.

---

<sup>6</sup> La Politique Droits Humains de Sycomore AM est disponible ici : <https://fr.sycomore-am.com/documentation-esg?categoryKey=policies>

## SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES

### Quels ont été les principaux investissements de ce produit ?

Principaux investissements	Secteur	% actif net	Pays
Electricite de France SA	Services aux collectivités	4.2%	France
Autogrill S.p.A.	Consommation discrétionnaire	3.6%	Italie
ALD SA	Industrie	3.0%	France
Air Liquide SA	Matériaux	2.5%	France
ESG Core Investments B.V.	Finance	2.0%	France
Worldline SA	Finance	1.8%	France
TotalEnergies SE	Energie	1.6%	France
Carrefour SA	Biens de consommation de base	1.6%	France
Orange SA	Télécommunications	1.5%	France
SAP SE	Technologies de l'Information	1.4%	Allemagne
Koninklijke DSM N.V.	Matériaux	1.4%	Pays-Bas
Fortum Oyj	Services aux collectivités	1.2%	Finlande
Amundi SA	Finance	1.1%	France
Pegasus Acquisition Company Europe	Finance	1.0%	Pays-Bas
Deutsche Telekom AG	Télécommunications	1.0%	Allemagne

### Quelle a été la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

#### - Quelle a été la répartition des actifs ?

Investissements (I)	Promotion caractéristiques E/S (P):  45% of I	Durables (D)	40% of I 89% of P	Objectif environnemental	21% of I 47% of P 53% of D	Aligné à la Taxonomie européenne	0% *
				Objectif social	19% of I 42% of P 47% of D	Autre	21% of I 47% of P 53% of D*
		Autres caractéristiques E/S	5% of I 11% of P				
Autres : 55%							

\* A la date de ce rapport, les informations disponibles ne permettent pas de quantifier la part d'investissements alignés au sens de la Taxonomie européenne.

## SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES

Toutefois, une estimation de la part d'investissements éligibles au sens de la Taxonomie européenne est présentée ci-dessous.

<b>Part d'investissements éligibles au sens de la Taxonomie européenne</b>	
Ratio de la valeur moyenne pondérée des investissements dans des activités éligibles au sens de la Taxonomie européenne, et de la valeur totale des encours entrant dans le taux de couverture de l'indicateur <sup>7</sup>	
Part du chiffre d'affaires (%)	33%

<b>Taux de couverture de l'indicateur (part d'investissements éligibles au sens de la Taxonomie européenne)</b>	
Ratio des encours couverts par l'indicateur et des investissements du fonds <sup>8</sup> .	
Taux de couverture (%)	100%

- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

La répartition sectorielle reflète la thèse d'investissement et les contraintes du fonds. En 2022, la répartition sectorielle s'est établie comme suit :

Secteur	%
Finance	17.4%
Industrie	17.1%
Consommation discrétionnaire	13.5%
Télécommunications	12.7%
Services aux collectivités	12.0%
Matériaux	8.6%
Technologies de l'Information	8.2%
Energie	3.6%
Biens de consommation de base	3.4%
Santé	3.4%
Immobilier	0.0%

- **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la Taxonomie européenne ?**

Tel qu'indiqué dans la section précédente, les informations disponibles à la date de ce rapport ne permettent pas de quantifier la part d'investissements alignés au sens de la Taxonomie européenne.

<sup>7</sup> Le caractère éligible a été identifié sur la base des codes secteurs NACE du parent ultime du sous-jacent

<sup>8</sup> Les investissements couverts ici sont des entreprises ; en conséquence, les investissements non couverts et inclus au dénominateur sont les sous-jacents dont le parent ultime est hors du périmètre du règlement SFDR, à savoir ceux dont le siège social n'est pas situé dans l'Union Européenne ou dont les effectifs sont inférieurs à 500 employés. Les autres actifs non couverts et *exclus* du dénominateur sont les investissements dans les émetteurs souverains ou supranationaux, les produits dérivés, la trésorerie et équivalents de trésorerie, et les investissements indirects (OPCVM).

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des projets transitoires et habilitants ?**

Tel qu'indiqué dans la section précédente, les informations disponibles à la date de ce rapport ne permettent pas de quantifier la part d'investissements alignés au sens de la Taxonomie européenne.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxonomie européenne a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Tel qu'indiqué dans la section précédente, les informations disponibles à la date de ce rapport ne permettent pas de quantifier la part d'investissements alignés au sens de la Taxonomie européenne.

- **Quelle était la part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas conformes à la taxonomie européenne ?**

Tel qu'indiqué dans la section précédente, les informations disponibles à la date de ce rapport ne permettent pas de quantifier la part d'investissements alignés au sens de la Taxonomie européenne.

- **Quelle était la part des investissements durables ayant un objectif social ?**

Comme indiqué précédemment, 19% des investissements du portefeuille étaient des investissements durables avec un objectif social, dont 8 % des investissements du portefeuille affichait une Contribution Sociétale des produits et services supérieure ou égale à 10 %, 7 % additionnel affichait au sein de la notation SPICE, une note « People » (associée à la lettre P de SPICE) supérieure ou égale à 3,5/5, 4 % additionnel affichait au sein de la notation SPICE, une note « Comportement Citoyen » (associée à la lettre S de SPICE) de citoyenneté d'entreprise (de la lettre S de SPICE) supérieure ou égale à 3,5/5.

- **Quels investissements ont été inclus dans la catégorie "autre", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

5 % des investissements, bien que n'étant pas qualifiés ci-dessus d'investissements durables avec un objectif environnemental ou social, présentaient des caractéristiques E/S : ils étaient soumis aux critères précédemment décrits du fonds pour filtrer les risques et les opportunités ESG.

Enfin, 55% ont été rapportés ci-dessus comme "autres" : il s'agissait de trésorerie et d'équivalents de trésorerie conservés à des fins de liquidité.

- **Quelles mesures ont été prises pour satisfaire aux caractéristiques environnementales et sociales au cours de la période de référence ?**

Au cours de la vie de n'importe quel investissement réalisé par le fonds :

- Sur une base *ex ante* (avant l'investissement dans une entreprise) : chaque investissement doit répondre aux critères fixés par le fonds, dont ceux requis pour filtrer les risques et les opportunités ESG.

- Sur une base continue pendant la période de détention et *ex post* (après désinvestissement) :
  - Les analyses sont mises à jour périodiquement au gré des événements liés à l'entreprise. Les controverses par exemple, sont examinées sur un pas de temps quotidien. N'importe quel événement remettant en cause l'éligibilité de l'entreprise aux critères d'investissement du fonds, ou qui entrerait dans le champ de la politique d'exclusion applicable au fonds, générerait des actes de gestion, pouvant aller jusqu'au désinvestissement complet, en conformité avec les procédures internes de Sycomore AM.
  - L'engagement et l'exercice des droits de vote au cours de la détention d'actions apportent également une valeur ajoutée en matière de durabilité. L'engagement du fonds consiste à :
    - Dialoguer avec les entreprises en portefeuille pour bien comprendre leurs enjeux ESG ;
    - Encourager les sociétés à rendre publiques leurs stratégies, politiques et performances ESG ;
    - Suite à une controverse, inciter la société à être transparente et prendre des mesures correctives ;
    - Au cas par cas, participer à des initiatives d'engagement collaboratif ;
    - A travers l'exercice de des droits de vote, poser des questions, refuser des résolutions ou soutenir des résolutions externes.



**SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 30 décembre 2022**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 30 décembre 2022**

**SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
SYCOMORE ASSET MANAGEMENT  
14, avenue Hoche  
75008 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



## SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



## SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



## SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

FREDERIC SELLAM  
2023.07.03 18:01:36 +0200

# SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES

## Bilan actif

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
<b>Immobilisations Nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>241,608,290.71</b>	<b>385,176,488.62</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>232,133,218.87</b>	<b>376,354,291.74</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	232,133,218.87	376,354,291.74
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres d'organismes de placement collectif</b>	<b>2,244,419.00</b>	<b>537,878.25</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	2,244,419.00	537,878.25
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>7,230,652.84</b>	<b>8,284,318.63</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	853,742.92	1,738,826.17
Autres opérations	6,376,909.92	6,545,492.46
<b>Autres Actifs : Loans</b>	-	-
<b>Autres instruments financiers</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>10,160,759.69</b>	<b>34,589,607.43</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	10,160,759.69	34,589,607.43
<b>Comptes financiers</b>	<b>8,239,523.02</b>	<b>2,149,381.76</b>
Liquidités	8,239,523.02	2,149,381.76
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>260,008,573.42</b>	<b>421,915,477.81</b>

## Bilan passif

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
<b>Capitaux propres</b>	-	-
<b>Capital</b>	290,207,093.64	374,665,805.35
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	10,761,634.24	6,704,268.35
<b>Report à nouveau (a)</b>	834.59	804.91
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)</b>	-47,376,187.51	19,350,538.68
<b>Résultat de l'exercice (a,b)</b>	870,268.44	903,753.49
 Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	 254,463,643.40	 401,625,170.78
 <b>Instruments financiers</b>	 4,326,170.65	 13,385,848.03
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	4,326,170.65	13,385,848.03
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	853,715.98	1,025,375.23
Autres opérations	3,472,454.67	12,360,472.80
<b>Dettes</b>	1,124,903.91	5,395,566.17
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1,124,903.91	5,395,566.17
<b>Comptes financiers</b>	93,855.46	1,508,892.83
Concours bancaires courants	93,855.46	1,508,892.83
Emprunts	-	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>260,008,573.42</b>	<b>421,915,477.81</b>

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

# SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES

## Hors-bilan

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
<b>Opérations de couverture</b>		
<b>Engagements sur marchés réglementés ou assimilés</b>		
<b>Futures</b>		
achat EURO FX CURR FUT (CME) 13/03/2023	2,896,954.79	-
achat EURO FX CURR FUT (CME) 14/03/2022	-	52,014,130.10
vente EURO STOXX 50 - FUTURE 17/03/2023	21,839,450.00	-
vente EURO STOXX 50 - FUTURE 18/03/2022	-	16,764,125.00
<b>Options</b>		
achat PUT EURO STOXX 50 - OPTION 18/03/2022 40	-	19,678,120.98
vente PUT EURO STOXX 50 - OPTION 18/03/2022 36	-	7,513,620.68
<b>Engagements de gré à gré</b>		
<b>Contract for difference</b>		
achat ALTIMETER GROWTH CORP 2-A 02/02/2066	-	2,037,548.36
achat CATCHA INVESTMENT CORP-A 03/05/2066	-	67,871.09
achat PROVIDENT ACQUISITION CORP-A 08/03/2066	-	3,811,115.02
achat QUEENS GAMBIT GROWTH CAPITAL 17/03/2066	-	4,178,684.49
vente AIR LIQUIDE 31/12/2050	-	4,699,258.00
vente AIR LIQUIDE 31/12/2050	4,463,866.00	4,699,258.00
vente AXA 29/09/2055	3,712,837.50	-
vente ESSILOR INTERNATIONAL 12/10/2056	-	4,091,194.00
vente GDF SUEZ 31/12/2068	-	4,554,900.00
vente ORANGE 31/12/2096	-	3,892,275.50
vente ORANGE 31/12/2096	3,837,693.50	3,892,275.50
vente QIAGEN NV 25/01/2062	-	23,172,270.00
vente QIAGEN NV 25/01/2062	11,211,885.00	23,172,270.00
vente SODEXHO SA 31/12/2050	-	2,022,825.00
vente SODEXHO SA 31/12/2050	2,348,850.00	2,022,825.00
<b>Swap de performance</b>		
achat TRS14	-	85,500,039.39
achat TRS16	93,369,067.29	-
<b>Autres engagements</b>		
<b>Autres opérations</b>		
<b>Engagements sur marchés réglementés ou assimilés</b>		
<b>Engagements de gré à gré</b>		
<b>Contract for difference</b>		
achat ACTIVISION BLIZZARD INC 07/08/2059	5,522,932.77	-
achat AERCAP HOLDINGS NV 05/07/2063	3,224,061.84	8,140,107.28
achat ALIGHT INC - CLASS A 07/07/2066	2,404,797.38	12,832,835.03
achat ASTRAZENECA PLC 31/12/2050	2,478,138.07	6,356,562.65

# SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES

## Hors-bilan

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
achat BRIDGETOWN HOLDINGS LTD-CL A 08/01/2066	-	2,374,692.23
achat CNH INDUSTRIAL NV 23/02/2067	2,693,595.69	-
achat CONCENTRIX CORP 02/12/2065	2,695,016.16	6,282,799.86
achat DSV A/S 08/09/2056	1,386,761.49	-
achat E2OPEN PARENT HOLDINGS INC 12/03/2066	2,681,307.10	12,723,443.54
achat EASYJET PLC 21/03/2057	-	5,646,254.17
achat GXO LOGISTICS INC 02/08/2066	2,358,000.00	-
achat INFORMA SHS 03/06/2059	-	4,577,779.90
achat IWG PLC 07/09/2062	-	4,626,158.29
achat LONDON STOCK EXCHANGE GROUP 31/12/2050	3,104,531.98	6,130,606.84
achat MICRON TECHNOLOGY INC 25/07/2056	-	4,341,320.79
achat NOMAD FOODS LTD 06/10/2065	-	6,564,069.64
achat NORDIC ENTERTAINMENT GROUP-B 26/03/2064	-	4,181,148.02
achat NOVARTIS AG 31/12/2050	2,687,713.30	-
achat ORGANON & CO-W/I 03/06/2066	-	3,962,891.31
achat PAYPAL HOLDINGS INC 06/06/2062	2,308,936.05	-
achat POEMA GLOBAL HOLDINGS CORP-A 08/03/2066	-	4,561,202.96
achat RENTOKIL INITIAL 2005 PLC 31/12/2049	2,409,314.17	-
achat SKILLSOFT CORP 15/06/2066	-	3,701,195.92
achat TABOOLA.COM LTD 01/07/2066	-	7,525,501.23
achat VY GLOBAL GROWTH-CL A 20/01/2066	-	4,313,225.47
vente ADEVINTA ASA-B 10/04/2064	1,266,638.13	-
vente AGCO CORP 10/06/2056	-	2,040,450.23
vente AKZO NOBEL NV 22/01/2064	1,251,200.00	-
vente ATLAS COPCO AB-A SHS 13/05/2067	996,290.55	-
vente BOEING CO/THE 24/09/2057	-	3,965,501.23
vente CD PROJEKT SA 20/12/2064	-	1,199,482.91
vente GIVAUDAN (REGISTERED) 22/02/2068	3,563,305.48	-
vente GSK PLC 19/07/2067	2,568,155.54	-
vente HENNES & MAURITZ AB-B SHS 31/12/2050	1,241,475.69	-
vente INTERCONTINENTAL HOTELS GROU 14/01/2064	2,565,155.25	-
vente INTERNATIONAL CONSOLIDATED A 16/12/2053	-	881,845.31
vente KUEHNE + NAGEL INTL 31/12/2069	1,383,887.79	-
vente LINDE PLC 30/10/2063	6,054,019.00	-
vente OMNICOM GROUP 26/11/2057	2,690,338.72	-
vente RYANAIR HOLDINGS PLC 29/10/2060	-	942,404.25
vente SANDVIK AB 31/12/2050	1,754,350.85	2,540,474.94
vente STANDARD LIFE ABERDEEN PLC 22/10/2063	2,572,392.22	-
vente TAG IMMOBILIEN AG 04/12/2057	-	1,981,105.00
vente UNIVERSAL MUSIC GROUP BV 20/09/2066	1,108,617.50	-
vente WEWORK INC 15/12/2066	-	4,234,963.07
<b>Autres engagements</b>		

## Compte de résultat

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	5,699,974.76	7,234,817.12
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-33,988.89
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	5,967.67	20,365.85
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	38,074.34	-
<b>TOTAL I</b>	<b>5,744,016.77</b>	<b>7,221,194.08</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-221,415.66	-390,259.76
Autres charges financières	-	-
<b>TOTAL II</b>	<b>-221,415.66</b>	<b>-390,259.76</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I + II)</b>	<b>5,522,601.11</b>	<b>6,830,934.32</b>
<b>Autres produits (III)</b>	-	-
<b>Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)</b>	<b>-4,112,214.11</b>	<b>-6,280,227.23</b>
<b>Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)</b>	<b>1,410,387.00</b>	<b>550,707.09</b>
<b>Régularisation des revenus de l'exercice (V)</b>	<b>-540,118.56</b>	<b>353,046.40</b>
<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)</b>	-	-
<b>Résultat (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>870,268.44</b>	<b>903,753.49</b>

## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

### Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

### Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Les CFD sont valorisés sur la base du cours de clôture jour du titre sous-jacent.

L'évaluation hors bilan des CFD est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

## Frais de gestion financière et frais externes à la société de gestion

- 1.00% Taux annuel TTC maximum pour la part X
- 1.00% Taux annuel TTC maximum pour la part I
- 1.50% Taux annuel TTC maximum pour la part A
- 2.00% Taux annuel TTC maximum pour la part R
- 1.00% Taux annuel TTC maximum pour la part ID

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

## Frais de recherche

Néant

## Commission de surperformance

Pour les parts I, A, R, ID et ne concerne pas la part X.

15% TTC au-delà de l'indice ESTER capitalisé avec High Water Mark

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

A compter du 1er janvier 2022, le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :

### Méthode de calcul

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net avant imputation d'une éventuelle commission de surperformance du Fonds et l'actif d'un OPC fictif, réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le Fonds réel, à la même date.

Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

## Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. »

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

## Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant au 1er janvier 2022.

A l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance est inférieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées au dernier jour de bourse de chaque exercice précédent. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le Fonds est (i) en surperformance sur la période d'observation et (ii) la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance est supérieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées au dernier jour de bourse de chaque exercice précédent. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

## Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 15% de la surperformance) dès lors que l'actif net du Fonds avant imputation d'une éventuelle commission de surperformance est supérieur à celui d'un OPC fictif sur la période d'observation et que la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance est supérieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées au dernier jour de bourse de chaque exercice précédent, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

## Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

## Coûts / Frais opérationnels découlant des techniques efficaces de gestion de portefeuille

La société de gestion peut être amenée à prélever jusqu'à 10% maximum des revenus générés par les opérations de cession temporaire de titres, réalisées pour le compte du FCP, ce afin de couvrir ses coûts / frais opérationnels engendrés par ces opérations et sans que ces derniers puissent comprendre de revenus cachés.

## **Rétrocession de frais de gestion**

Néant

## **Méthode de comptabilisation des intérêts**

Intérêts encaissés.

## **Affectation des résultats réalisés**

Capitalisation pour les parts X, I, A et R  
Capitalisation et/ou Distribution pour la part ID

## **Affectation des plus-values nettes réalisées**

Capitalisation pour les parts X, I, A et R  
Capitalisation et/ou Distribution pour la part ID

## **Changements affectant le fonds**

Néant

# SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES

## Evolution de l'actif net

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Actif net en début d'exercice	401,625,170.78	490,818,012.08
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	35,854,341.03	88,971,008.42
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-119,699,005.39	-182,571,645.31
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	27,047,712.00	114,515,610.95
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-50,828,940.64	-27,157,963.30
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	36,011,617.57	41,329,026.06
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-69,389,726.94	-102,371,807.56
Frais de transaction	-2,333,814.79	-2,677,970.96
Différences de change	5,139,999.64	-290,198.32
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-20,360,017.67	-23,550,056.16
Différence d'estimation exercice N	1,597,835.59	21,957,853.26
Différence d'estimation exercice N-1	-21,957,853.26	-45,507,909.42
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	10,471,662.34	5,441,492.78
Différence d'estimation exercice N	3,758,198.17	-6,713,464.17
Différence d'estimation exercice N-1	6,713,464.17	12,154,956.95
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-1,381,044.99
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-485,741.53	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1,410,387.00	550,707.09
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>254,463,643.40</b>	<b>401,625,170.78</b>

## Complément d'information 1

	Exercice 30/12/2022
<b>Engagements reçus ou donnés</b>	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie</b>	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
<b>Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe</b>	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	2,244,419.00
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(\*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

## Complément d'information 2

	Exercice 30/12/2022	
<b>Emissions et rachats pendant l'exercice comptable</b>	<b>Nombre de titres</b>	
<b>Catégorie de classe I (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	47,219.9081	
Nombre de titres rachetés	222,431.1265	
<b>Catégorie de classe A (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	12,911.2271	
Nombre de titres rachetés	45,709.3677	
<b>Catégorie de classe R (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	37,967.3529	
Nombre de titres rachetés	52,616.3288	
<b>Catégorie de classe X (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	678.1355	
Nombre de titres rachetés	9,454.3710	
<b>Catégorie de classe ID (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	0.3049	
Nombre de titres rachetés	87.0065	
<b>Commissions de souscription et/ou de rachat</b>	<b>Montant (EUR)</b>	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	1,721.37	
<b>Frais de gestion</b>	<b>Montant (EUR)</b>	<b>% de l'actif net moyen</b>
<b>Catégorie de classe I (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,369,746.75	1.00
Commissions de surperformance	11.13	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe A (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	463,747.58	1.50
Commissions de surperformance	1.35	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe R (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,490,409.53	1.99
Commissions de surperformance	17.36	-
Autres frais	-	-

## Complément d'information 2

	Exercice 30/12/2022	
<b>Catégorie de classe X (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	51,769.35	1.00
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe ID (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	736,511.06	1.00
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)</b>	-	

(\*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

## Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 30/12/2022
<b>Ventilation par nature des créances</b>	
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit euros	1,661,045.50
Déposit autres devises	57,109.39
Collatéraux espèces	8,287,503.57
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	155,101.23
Coupons à recevoir	-
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>10,160,759.69</b>
<b>Ventilation par nature des dettes</b>	
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	532,000.00
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaleur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	280,022.13
Autres créditeurs divers	312,881.78
Provision pour risque des liquidités de marché	-
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>1,124,903.91</b>

## Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 30/12/2022
<b>Actif</b>	
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
<b>Titres de créances</b>	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Autres actifs : Loans</b>	-
<b>Passif</b>	
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
<b>Hors-bilan</b>	
<b>Opérations de couverture</b>	
Taux	-
Actions	47,414,582.00
Autres	96,266,022.08
<b>Autres opérations</b>	
Taux	-
Actions	64,970,932.73
Autres	-

## Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	8,239,523.02
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	93,855.46
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES

### Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	8,239,523.02	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	93,855.46	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

## SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES

### Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	USD	GBP	CHF	SEK	NOK
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	1,209,023.19	-	-	-	2,006,515.43
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Titres d'OPC	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
Créances	57,109.39	-	-	-	-
Comptes financiers	38,814.70	824,459.16	-	289,157.00	6,176.26
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	23,087.37	12,785.29	-	-	-
Comptes financiers	-	-	93,855.46	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	2,896,954.79	-	-	-	-
Autres opérations	26,578,985.71	15,697,687.24	7,634,906.58	3,992,117.08	1,266,638.13

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

## Affectation des résultats

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	592,389.43	849,562.94
<b>Total</b>	<b>592,389.43</b>	<b>849,562.94</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	592,389.43	849,562.94
<b>Total</b>	<b>592,389.43</b>	<b>849,562.94</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

# SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES

**Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes**

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-16,229,305.91	8,543,065.61
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-16,229,305.91</b>	<b>8,543,065.61</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-16,229,305.91	8,543,065.61
<b>Total</b>	<b>-16,229,305.91</b>	<b>8,543,065.61</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

# SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES

Catégorie de classe A (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	36,089.99	-28,592.34
<b>Total</b>	<b>36,089.99</b>	<b>-28,592.34</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	36,089.99	-28,592.34
<b>Total</b>	<b>36,089.99</b>	<b>-28,592.34</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

# SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES

**Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes**

	<b>Exercice 30/12/2022</b>	<b>Exercice 31/12/2021</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4,338,056.89	1,973,335.28
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-4,338,056.89</b>	<b>1,973,335.28</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-4,338,056.89	1,973,335.28
<b>Total</b>	<b>-4,338,056.89</b>	<b>1,973,335.28</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

# SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-260,155.46	-454,386.79
<b>Total</b>	<b>-260,155.46</b>	<b>-454,386.79</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-260,155.46	-454,386.79
<b>Total</b>	<b>-260,155.46</b>	<b>-454,386.79</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

# SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-13,051,501.20	4,345,318.14
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-13,051,501.20</b>	<b>4,345,318.14</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-13,051,501.20	4,345,318.14
<b>Total</b>	<b>-13,051,501.20</b>	<b>4,345,318.14</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

# SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	27,022.71	51,398.13
<b>Total</b>	<b>27,022.71</b>	<b>51,398.13</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	27,022.71	51,398.13
<b>Total</b>	<b>27,022.71</b>	<b>51,398.13</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

# SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES

**Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes**

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-739,734.06	427,072.38
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-739,734.06</b>	<b>427,072.38</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-739,734.06	427,072.38
<b>Total</b>	<b>-739,734.06</b>	<b>427,072.38</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

# SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES

Catégorie de classe ID (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	834.59	804.91
Résultat	474,921.77	485,771.55
<b>Total</b>	<b>475,756.36</b>	<b>486,576.46</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	474,895.95	485,741.53
Report à nouveau de l'exercice	860.41	834.93
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>475,756.36</b>	<b>486,576.46</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	212,957.8276	213,044.5292
Distribution unitaire	2.23	2.28
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

# SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES

**Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes**

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	10,761,634.24	6,704,268.35
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-13,017,589.45	4,061,747.27
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-2,255,955.21</b>	<b>10,766,015.62</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	10,761,634.24	10,766,015.62
Capitalisation	-13,017,589.45	-
<b>Total</b>	<b>-2,255,955.21</b>	<b>10,766,015.62</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES

### Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	350.24	384.84	418.28	422.36	<b>354.11</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	345,904.64	245,327.85	229,795.33	178,101.32	<b>87,277.66</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	987,620.2741	637,464.1523	549,378.3716	421,680.1543	<b>246,468.9359</b>

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
<b>Date de mise en paiement</b>	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	-4.74	8.90	10.08	20.25	<b>-65.84</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	1.98	3.76	-7.82	2.01	<b>2.40</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES

## Catégorie de classe A (Devise: EUR)

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	334.02	365.20	394.84	396.53	<b>330.80</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	99,074.32	51,825.92	48,361.83	40,921.02	<b>23,288.21</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	296,603.6171	141,908.4932	122,484.4232	103,196.0931	<b>70,397.9525</b>

Date de mise en paiement	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	-4.50	8.44	9.49	19.12	<b>-61.62</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	0.16	1.84	-9.29	-0.27	<b>0.51</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES

## Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	318.68	346.70	374.28	374.29	<b>310.69</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	232,242.41	112,956.58	95,261.05	89,741.35	<b>69,941.94</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	728,744.2599	325,802.2660	254,514.9144	239,761.1736	<b>225,112.1977</b>

Date de mise en paiement	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	-4.27	8.02	8.92	18.12	<b>-57.97</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	-1.52	0.09	-9.24	-1.89	<b>-1.15</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES

## Catégorie de classe X (Devise: EUR)

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	381.29	418.97	463.99	468.73	<b>392.98</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	14,323.23	34,925.14	27,737.33	8,858.52	<b>3,978.14</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	37,564.6229	83,358.2877	59,779.9267	18,898.9855	<b>10,122.7500</b>

Date de mise en paiement	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	-5.15	9.73	11.02	22.59	<b>-73.07</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	2.46	4.09	-0.32	2.71	<b>2.66</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES

## Catégorie de classe ID (Devise: EUR)

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts D	341.82	369.53	396.11	394.29	<b>328.59</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	33,164.85	83,977.65	89,662.47	84,002.95	<b>69,977.70</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts D	97,022.8598	227,250.6611	226,353.8111	213,044.5292	<b>212,957.8276</b>

<b>Date de mise en paiement</b>	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	3.86	2.45	6.10	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	1.89	3.65	-	2.28	<b>2.23</b>
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts D	-4.55	-	-	-	<b>-61.12</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts D	-	-	-6.40	-	-

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES

## Inventaire des instruments financiers au 30 Décembre 2022

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				<b>232,133,218.87</b>	<b>91.22</b>
<b>Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				<b>232,133,218.87</b>	<b>91.22</b>
468 SPAC I SE CW 30/04/2026 468 SPAC I S	150,000.00	0.30	EUR	45,000.00	0.02
ACCOR SA	111,450.00	23.35	EUR	2,602,357.50	1.02
AIRBUS SE	204,949.00	111.02	EUR	22,753,437.96	8.94
AIR LIQUIDE SA	80,815.00	132.40	EUR	10,699,906.00	4.20
ALD SA	697,700.00	10.76	EUR	7,507,252.00	2.95
AMUNDI SA	50,450.00	53.00	EUR	2,673,850.00	1.05
ASML HOLDING NV	2,200.00	503.80	EUR	1,108,360.00	0.44
AUTOGRILL SPA	1,401,500.00	6.46	EUR	9,056,493.00	3.56
AXA SA	238,500.00	26.05	EUR	6,214,117.50	2.44
BELIEVE SA	58,000.00	9.70	EUR	562,310.00	0.22
BFF BANK SPA	311,000.00	7.41	EUR	2,304,510.00	0.91
BNP PARIBAS	349,600.00	53.25	EUR	18,616,200.00	7.32
CAPGEMINI SE	15,125.00	155.95	EUR	2,358,743.75	0.93
CARREFOUR SA	252,237.00	15.64	EUR	3,944,986.68	1.55
DEUTSCHE POST AG-REG	310,866.00	35.18	EUR	10,936,265.87	4.30
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	141,200.00	18.64	EUR	2,631,685.60	1.03
EDF	884,500.00	12.00	EUR	10,614,000.00	4.17
ESG CORE INVESTMENTS BV	530,000.00	9.78	EUR	5,183,400.00	2.04
ESG CORE INVESTMENTS CW 31/12/2027 ESG C	200,000.00	0.00	EUR	200.00	-
FAURECIA	184,000.00	14.13	EUR	2,599,920.00	1.02
FORTUM OYJ	197,750.00	15.54	EUR	3,073,035.00	1.21
KONINKLIJKE DSM NV	32,000.00	114.30	EUR	3,657,600.00	1.44
MELTWATER HOLDING NV	1,550,000.00	13.61	NOK	2,006,515.43	0.79
NORDEA BANK ABP	621,089.00	10.03	EUR	6,229,522.67	2.45
ORANGE	834,500.00	9.28	EUR	7,744,994.50	3.04
PEGASUS ACQUISITION CO-UNIT	265,000.00	9.98	EUR	2,644,700.00	1.04
POLESTAR AUTOMOTIVE-CL A ADS	243,000.00	5.31	USD	1,209,023.19	0.48
PUBLICIS GROUPE	42,200.00	59.42	EUR	2,507,524.00	0.99
QIAGEN N.V.	266,900.00	47.01	EUR	12,546,968.99	4.93
RELX PLC	95,300.00	25.84	EUR	2,462,552.00	0.97
RWE AG	386,240.00	41.59	EUR	16,063,721.60	6.31
SANOFI	28,750.00	89.84	EUR	2,582,900.00	1.02
SAP SE	38,000.00	96.39	EUR	3,662,820.00	1.44

# SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES

## Inventaire des instruments financiers au 30 Décembre 2022

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
SCOUT24 SE	51,500.00	46.93	EUR	2,416,895.00	0.95
SODEXO SA	26,250.00	89.48	EUR	2,348,850.00	0.92
SPIE SA - W/I	104,750.00	24.36	EUR	2,551,710.00	1.00
STELLANTIS NV	1,511,362.00	13.27	EUR	20,055,773.73	7.88
STMICROELECTRONICS NV	68,750.00	32.99	EUR	2,268,406.25	0.89
THALES SA	21,280.00	119.30	EUR	2,538,704.00	1.00
TOTALENERGIES SE	69,350.00	58.65	EUR	4,067,377.50	1.60
TRANSITION WTS 16/06/2026	400,000.00	0.01	EUR	4,000.00	-
VIVENDI SE	275,475.00	8.91	EUR	2,455,584.15	0.97
WORLDLINE SA - W/I	126,500.00	36.53	EUR	4,621,045.00	1.82
<b>Titres d'OPC</b>				<b>2,244,419.00</b>	<b>0.88</b>
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne</b>				<b>2,244,419.00</b>	<b>0.88</b>
SYCOMORE SELECTION MIDCAP X	2,725	823.64	EUR	2,244,419.00	0.88
<b>Instruments financiers à terme</b>				<b>2,904,482.19</b>	<b>1.14</b>
<b>Futures</b>				<b>853,742.92</b>	<b>0.34</b>
EURO FX CURR FUT (CME) 13/03/2023	23.00	1.08	USD	31,517.92	0.01
EURO STOXX 50 - FUTURE 17/03/2023	-577.00	3,785.00	EUR	822,225.00	0.32
<b>Appels de marge</b>				<b>-853,715.98</b>	<b>-0.34</b>
<b>Contract for difference</b>				<b>1,585,962.03</b>	<b>0.62</b>
ACTIVISION BLIZZARD INC 07/08/2059	77,000.00	76.55	USD	168,424.97	0.07
ADEVINTA ASA-B 10/04/2064	-203,000.00	65.60	NOK	108,616.15	0.04
AERCAP HOLDINGS NV 05/07/2063	59,000.00	58.32	USD	588,756.15	0.23
AIR LIQUIDE 31/12/2050	-33,715.00	132.40	EUR	408,871.00	0.16
AKZO NOBEL NV 22/01/2064	-20,000.00	62.56	EUR	105,996.00	0.04
ALIGHT INC - CLASS A 07/07/2066	307,000.00	8.36	USD	208,135.87	0.08
ASTRAZENECA PLC 31/12/2050	19,600.00	112.18	GBP	258,903.35	0.10
ATLAS COPCO AB-A SHS 13/05/2067	-90,000.00	123.10	SEK	-125,836.65	-0.05
AXA 29/09/2055	-142,500.00	26.05	EUR	-540,958.50	-0.21
CNH INDUSTRIAL NV 23/02/2067	179,000.00	16.06	USD	444,946.45	0.17
CONCENTRIX CORP 02/12/2065	21,600.00	133.16	USD	173,852.42	0.07
DSV A/S 08/09/2056	9,405.00	1,096.50	DKK	266,128.83	0.10
E2OPEN PARENT HOLDINGS INC 12/03/2066	487,500.00	5.87	USD	-470,484.89	-0.18
GIVAUDAN (REGISTERED) 22/02/2068	-1,242.00	2,833.00	CHF	386,924.01	0.15
GSK PLC 19/07/2067	-158,500.00	14.38	GBP	52,629.93	0.02
GXO LOGISTICS INC 02/08/2066	58,950.00	42.69	USD	339,483.20	0.13
HENNES & MAURITZ AB-B SHS 31/12/2050	-123,000.00	112.24	SEK	59,919.12	0.02

## SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES

### Inventaire des instruments financiers au 30 Décembre 2022

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
INTERCONTINENTAL HOTELS GROU 14/01/2064	-47,975.00	47.44	GBP	216,962.73	0.09
KUEHNE + NAGEL INTL 31/12/2069	-6,350.00	215.20	CHF	-48,280.45	-0.02
LINDE PLC 30/10/2063	-19,820.00	305.45	EUR	315,453.23	0.12
LONDON STOCK EXCHANGE GROUP 31/12/2050	38,600.00	71.36	GBP	-321,677.10	-0.13
NOVARTIS AG 31/12/2050	31,750.00	83.59	CHF	-42,385.43	-0.02
OMNICOM GROUP 26/11/2057	-35,200.00	81.57	USD	225,616.42	0.09
ORANGE 31/12/2096	-413,500.00	9.28	EUR	616,528.50	0.24
PAYPAL HOLDINGS INC 06/06/2062	34,600.00	71.22	USD	-675,461.65	-0.27
QIAGEN NV 25/01/2062	-238,500.00	47.01	EUR	-887,220.00	-0.35
RENTOKIL INITIAL 2005 PLC 31/12/2049	420,800.00	5.08	GBP	33,267.55	0.01
SANDVIK AB 31/12/2050	-103,550.00	188.40	SEK	33,522.63	0.01
SODEXHO SA 31/12/2050	-26,250.00	89.48	EUR	-360,150.00	-0.14
STANDARD LIFE ABERDEEN PLC 22/10/2063	-1,206,000.00	1.89	GBP	31,875.34	0.01
UNIVERSAL MUSIC GROUP BV 20/09/2066	-49,250.00	22.51	EUR	13,602.85	0.01
<b>Swap de performance</b>				<b>1,318,493.22</b>	<b>0.52</b>
TRS16	93,369,067.29	-	EUR	1,318,493.22	0.52
<b>Créances</b>				<b>10,160,759.69</b>	<b>3.99</b>
<b>Dettes</b>				<b>-1,124,903.91</b>	<b>-0.44</b>
<b>Dépôts</b>				-	-
<b>Autres comptes financiers</b>				<b>8,145,667.56</b>	<b>3.20</b>
<b>TOTAL ACTIF NET</b>			<b>EUR</b>	<b>254,463,643.40</b>	<b>100.00</b>